



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale
des territoires

Service Environnement

Unité Prévention des risques

Affaire suivie par : Hervé VASSEUR
herve.vasseur@aisne.gouv.fr
Tél. 03.23.24.64.50 – Fax : 03.23.24.65.01
Courriel : ddt-env-pr@aisne.gouv.fr

Laon, le 10 OCT. 2016

Le Directeur départemental des territoires,
à
Conseil général de l'environnement et du
développement durable
Autorité environnementale
MEEM/CDEDD/Ae
Tour Sequoia
92055 LA DEFENSE CEDEX

Objet : demande d'examen au cas par cas de l'instruction de la modification du plan de prévention des risques (PPR) inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne aval sur la commune de Cuffies
PJ : fiche d'examen au cas par cas et ses annexes

Dans le cadre de la procédure citée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les informations relatives à la modification du plan de prévention des risques inondation de la Vallée de l'Aisne aval sur la commune de Cuffies. L'article R.562-2 du code de l'environnement prévoit que l'arrêté de prescription d'un PPR mentionne si une évaluation environnementale est requise. Lorsqu'elle est explicite, la décision de l'autorité environnementale est annexée à l'arrêté.

Préalablement à la prescription de ce PPR et conformément aux articles R.122-17 IV 1° et R.122-18 du code de l'environnement, je vous saurais gré de bien vouloir me donner votre avis motivé sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente lettre, pour me fournir votre décision motivée. L'absence de décision notifiée au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Le directeur départemental des territoires,

Pierre-Philippe FLORID

Direction départementale
 des territoires

Service de l'Environnement
 Unité Prévention des Risques

Affaire suivie par : Hervé VASSEUR
 Tél. 03 23 24 64 50- Fax : 03 23 24 64 01

Courriel : ddt-env-pr@aisne.gouv.fr

Évaluation environnementale des PPRN
Examen au cas par cas de l'Autorité environnementale
Sollicitation de l'avis de l'autorité environnementale (SAAE)
Modification du Plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la vallée de l'Aisne aval
sur la commune de Cuffies

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
Service compétent	DDT02
Coordonnées du service	50 bd de Lyon, 02011 Laon cedex
Secteur concerné	Le territoire de la commune de Mesbrecourt Richecourt
Procédure concernée	<input type="checkbox"/> Élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Révision
Si un document existait précédemment, quel est son périmètre, son aléa et sa date de prescription / approbation ?	Plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la vallée de l'Aisne, secteur de la vallée de l'Aisne dans sa partie aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise approuvé le 24 avril 2008 sur la commune de Cuffies (annexe 1)
Origine de la modification	Courrier de la mairie de Cuffies du 07 juin 2016 (annexe 2)

Renseignement sur l'Aléa	
Type	Inondation par débordement de la rivière Aisne
Éléments (photos aériennes, cartographie de phénomène, arrêtés de CATNAT ...)	Arrêtés de catastrophes naturelles (1983, 1986, 1993, 1995) identifiés lors des études du PPRI de la vallée de l'Aisne Arrêtés complémentaires réalisés le 02 juillet 2000 (typologie ruissellement et coulées de boue).
Données Géorisques sur la commune :	Cf. annexe 3

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Renseignements sur l'Enjeu des communes concernées par le document	
Population exposée actuelle	Il ressort que la mairie de Cuffies administre une population totale de 1819 personnes (données 2010).
ICPE - autorisation avec servitudes (SEVESO)	Néant
Captage AEP SDAGE Seine Normandie	Cf. fiche SIGES (annexe 4).

Milieus naturels	Cf. cartographies annexées : zone Natura 2000 située à proximité (annexe 5), absence de zone de montagne ou de zone littorale, existence d'éléments constitutifs du SRCE approuvé le 20 février 2015, notamment de l'atlas de la composante TVB du SRCE de Picardie - planche 26 (annexe 6).
- S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet :	Effets potentiels sur les zones naturelles, agricoles et urbaine : le PPR n'a pas pour objectif de définir les zonages d'occupation des sols. La constructibilité est possible dans les zones situées en aléa faible ou déjà urbanisées. Effet potentiel sur les pollutions des eaux et l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : sans effet Effet potentiel sur le patrimoine bâti, les sites et les paysages : sans effet direct (zone d'urbanisation future possible)
- Le territoire est-il / sera-t-il couvert par d'autres documents stratégiques ? (préciser la date d'approbation ou l'échéance prévisionnelle d'approbation) - En quoi le PPR pourrait-il contredire ou confirmer les orientations de ces plans ?	SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé le 01/12/2015 PGRI (plan de gestion du risque inondation) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé le 07/12/2015 SLGRI/TRI (Stratégie locale de gestion du risque d'inondation) : Non La commune de Cuffies (02245) est rattachée à la communauté d'agglomération du Soissonnais, couverte par le SCOT du pays soissonnais approuvé par délibération du 11 décembre 2012 et par un POS révisé le 18 mars 2002. Le PPRI modifié ne contredira pas les orientations des documents stratégiques ci-dessus.

C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Le PPRI ne constitue pas un programme de travaux mais arrête des prescriptions qui permettent de réduire la vulnérabilité d'un territoire et de préserver les zones naturelles.

En cas de faits nouveaux non pris en compte par le PPRI en vigueur, il est de la responsabilité de l'autorité compétente en matière d'urbanisme de faire application notamment des articles R.111-2 et R.111-5 du code de l'urbanisme.

Cette mise à jour du PPRI est autorisée par la procédure de modification du PPR (article R.562-10-1 et 2 du code de l'environnement) si les faits nouveaux ne remettent pas en cause l'économie générale du plan.

Dans le cas présent, cette procédure est utilisée pour :

- rectifier une erreur matérielle afin de tenir compte des changements dans les circonstances de fait ;
- modifier en conséquence les documents graphiques délimitant les zones exposées à des risques.

Caractéristiques de la zone concernée par la procédure et des incidences potentielles de la modification du PPRI

Conformément aux dispositions de l'article R.562-10-1 du code de l'environnement, la procédure envisagée consiste à modifier le PPRI afin de rectifier **une erreur matérielle**. En effet, lors de l'élaboration du PPR initial le périmètre de la ZAC Saint Lambert (cf. localisation de la ZAC en annexe 1) approuvé par arrêté préfectoral du 26 janvier 1981 n'a pas été reporté sur la carte des enjeux présents, les parcelles l'hébergeant avaient été classées en zone marron dite zone à préserver inconstructibles. Or, à ce jour, sur certaines de ces parcelles, un projet de bâti est envisagé (annexe 7).

La procédure de modification consiste donc à transformer, pour les parcelles concernées, le zonage réglementaire actuellement marron en zonage réglementaire blanc, tout en garantissant, une gestion du risque inondation acceptable, au regard des projets présents ou à venir au sein de la ZAC (annexe 8). Pour ce faire, les prescriptions associées à la zone blanche devront être reprises par la décision donnant l'autorisation de construction du bâtiment considéré. La zone marron initiale au Nord de la ZAC demeure.

Le règlement et la note de présentation ne font pas l'objet de modification.

En aucun cas, ne seront prescrites des mesures structurelles. L'étude et la programmation de telles mesures (de ralentissement dynamique par exemple) relèvent d'outils de gestion du risque complémentaires, tels que par exemples les plans d'actions de protection contre le risque d'inondation (PAPI). Le règlement du PPR ne préjuge en rien des études d'impact ou d'analyse coût-bénéfice, qui seraient à réaliser dans le cadre de telles mesures.

Impacts sur les territoires frontaliers (cf. art. R.122-23 du code de l'environnement) ? Non.

D. Conclusion :

Conséquences majeures du plan sur l'environnement et la santé humaine

La modification du PPRI considéré, concerne un secteur urbanisable de par le bâti existant. Il vise à réduire les impacts négatifs du risque inondation sur les biens, sur l'environnement et sur l'économie par des prescriptions associées en matière d'urbanisme. Il concourt ainsi à améliorer la résilience du bâti futur.

Une fois approuvé, la modification du PPR est une servitude d'utilité publique opposable. Les documents d'urbanisme, les actes droit des sols et les projets de travaux décidés ultérieurement doivent s'y conformer et se rendre compatibles au PPRI modifié.

Pour toutes ces raisons, une évaluation environnementale du projet de modification du PPRI de la vallée de l'Aisne aval sur la commune de Cuffies ne semble pas nécessaire.

ATLAS

Mieux connaître la forêt du territoire de la commune



CUFFIES





Bieuxy

Juvigny

Terny-Sorny

Clamecy

Leury

Chavigny

Vauxrezis

Cuffies

Pasly

Le Bois Roger

Étangs de Clémencin

Google earth

© 2016 Google





La forêt au fil du temps....

La surface forestière a évolué au cours des siècles en fonction des activités humaines. En France la révolution industrielle et l'exode rural qui l'a suivi ont fait doubler la surface boisée, qui couvre aujourd'hui 30% du territoire. Dans l'Aisne, l'évolution a été plus contrastée. La surface est passée de 105 000 ha en 1800 à 135 000 ha au début du XXIe siècle (peupleraies comprises) soit 18% de la surface départementale. La qualité des sols agricoles est la principale explication de cette évolution divergente.

Au XIXe siècle, les défrichements ont été importants dans l'Aisne. En raison des profits que permettait la culture de la betterave, plus de 20 000 ha ont alors été déboisés entre 1830 et 1870, essentiellement situé dans le nord du département. En regard, trois zones ont été progressivement délaissées par l'agriculture et se sont reboisées naturellement : les fonds de vallées mal drainés (Oise, Ourcq et petits affluents), les coteaux autrefois viticoles du Laonnois et du Soissonnais, enfin les buttes sablonneuses du sud du même arrondissement. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les effets de la Grande Guerre n'ont en revanche que très peu fait progresser la forêt : quelques centaines d'hectares aux abords du Chemin des Dames.

La figure 1 illustre l'évolution de la forêt sur le territoire communal du XIXe siècle à aujourd'hui. Le fond de carte est issu des cartes de l'Etat-major établi entre 1820 et 1866. Les points verts localisent la forêt actuelle.

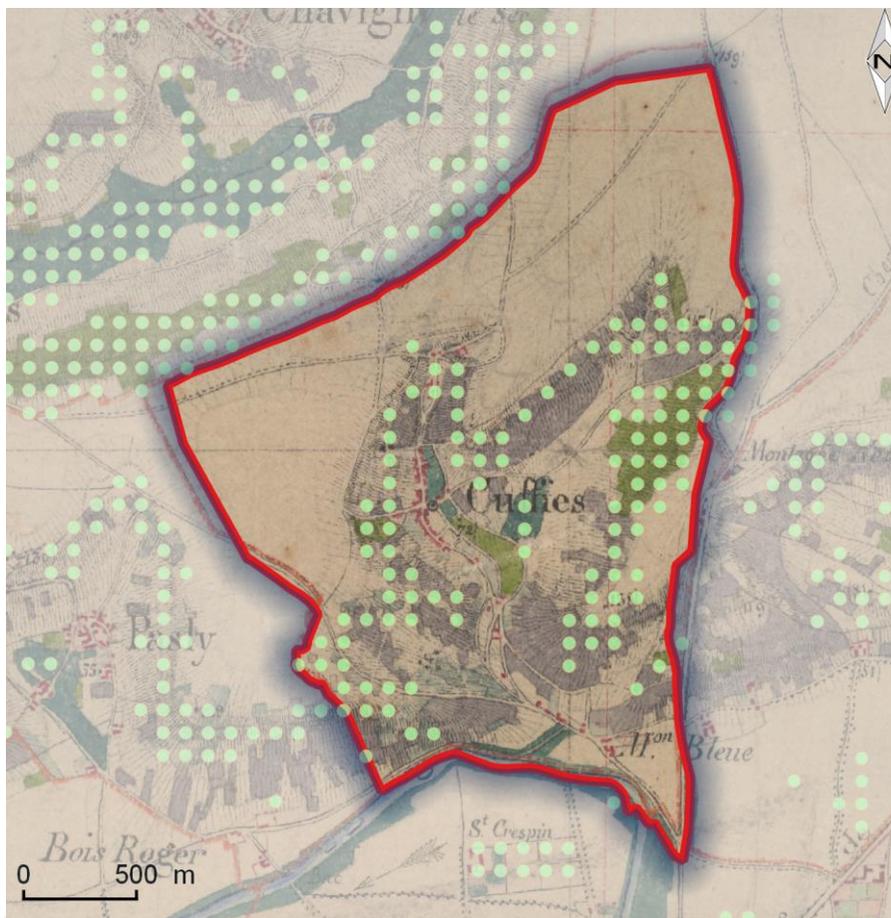
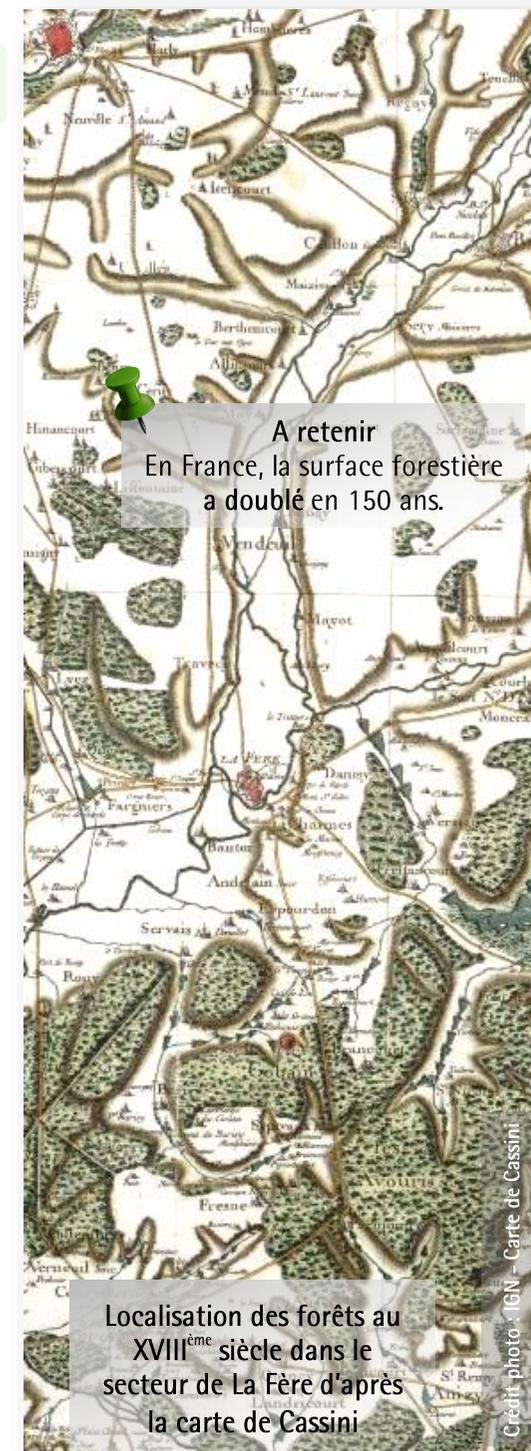


Figure 1 : Comparaison de l'état boisé en 1820 - 1866 figurant sur la carte d'Etat-major et la forêt actuelle

Légende

-  Forêt de la moitié du XIX^{ème} siècle.
-  Forêt actuelle



Crédit-photo : IGN - Carte de Cassini



¹ Evolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIXe siècle : identification et localisation des boisements des territoires agricoles abandonnés, W. KOERNER - B. CINOTTI J.-H. JUSSY - M. BENOÎT, 2000, RFF



A qui appartient la forêt ?

Située dans la région naturelle du Soissonnais, la commune compte environ 110 ha⁽²⁾ de bois et forêts couvrant environ 17 % du territoire communal. Le taux de boisement est inférieur à celui observé dans le département de l'Aisne (20%) et inférieur au taux de boisement au sein de la région naturelle (23,3%). Dans le département, la surface détenue par propriétaire forestier est d'environ 2,3 ha⁽³⁾. La taille de la parcelle cadastrale est de 0,74 ha⁽³⁾ en moyenne. Sur le territoire de la commune, on dénombre 173 propriétaire(s) forestier(s) détenant en moyenne 0,47 ha⁽³⁾. La superficie moyenne des parcelles cadastrales est de 0,07 ha⁽³⁾.

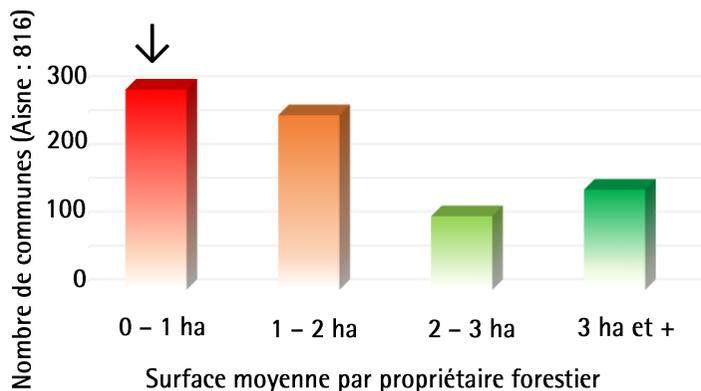


Figure 2 : Localisation des forêts publiques et privées⁽⁴⁾

Légende

 Surfaces boisées

Résultant des anciens usages du territoire rural et des règles successorales, le foncier forestier est souvent morcelé. Pour ces raisons, une partie importante de la forêt privée ne peut être valorisée et gérée que si les propriétaires consentent à se regrouper.

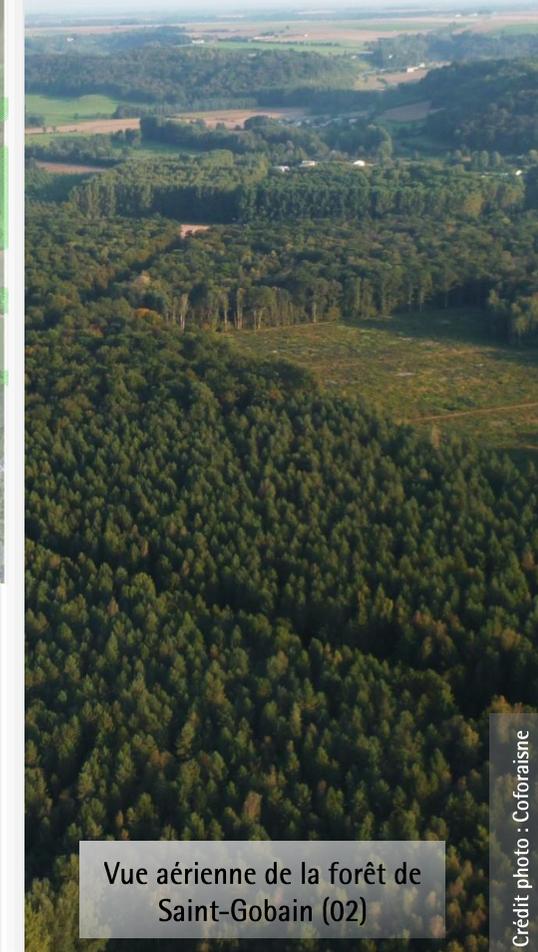
² Selon l'IFN

³ Selon les données du CNPF issues de la base « Merlin », 2014

⁴ Selon la BD Forest® V1 de l'IGN



A retenir, pour la commune :
110 ha de forêt.
173 propriétaire(s) forestier(s).
17 % de surface boisée.



Vue aérienne de la forêt de Saint-Gobain (02)

Crédit photo : Coforaisne



Nature et composition des peuplements forestiers

Les informations relatives à la nature des peuplements⁽⁵⁾ sont issues des campagnes de mesures et d'observations réalisées par l'Inventaire Forestier National au début des années 2000.

La composition des peuplements résulte de la qualité des sols, du climat et de l'historique des interventions sylvicoles.

On distingue 3 grands types de peuplements :

- la futaie dont les arbres sont issus de graines ou de plants,
- le taillis issu des rejets de souche après exploitation,
- la peupleraie qui est un cas particulier de futaie.

La figure 3 et le tableau ci-dessous illustrent la répartition des types de peuplements sur la commune :

Nature des peuplements		Surface (%)
Futaie	Futaie de feuillus	0
	Futaie de résineux	0
	Futaie mixte (feuillus/résineux)	11
	Futaie de feuillus et taillis	75
	Futaie de conifères et taillis	0
Taillis		0
Peuplier		0
Forêt ouverte	Forêt ouverte	0
	Lande	0
Non déterminé		14

⁴ Selon la BD Forêt® V1 de l'IGN

⁵ Peuplement : il s'agit de l'ensemble des populations ou des espèces qui présentent une écologie semblable et occupent le même habitat (Larousse).

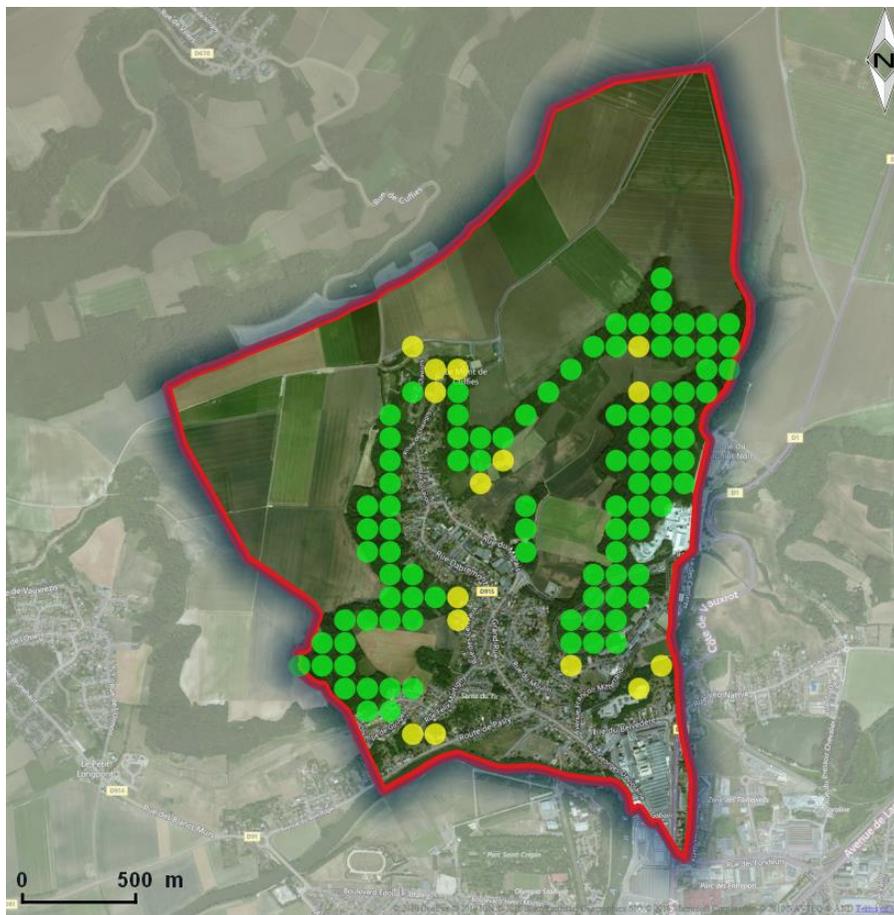
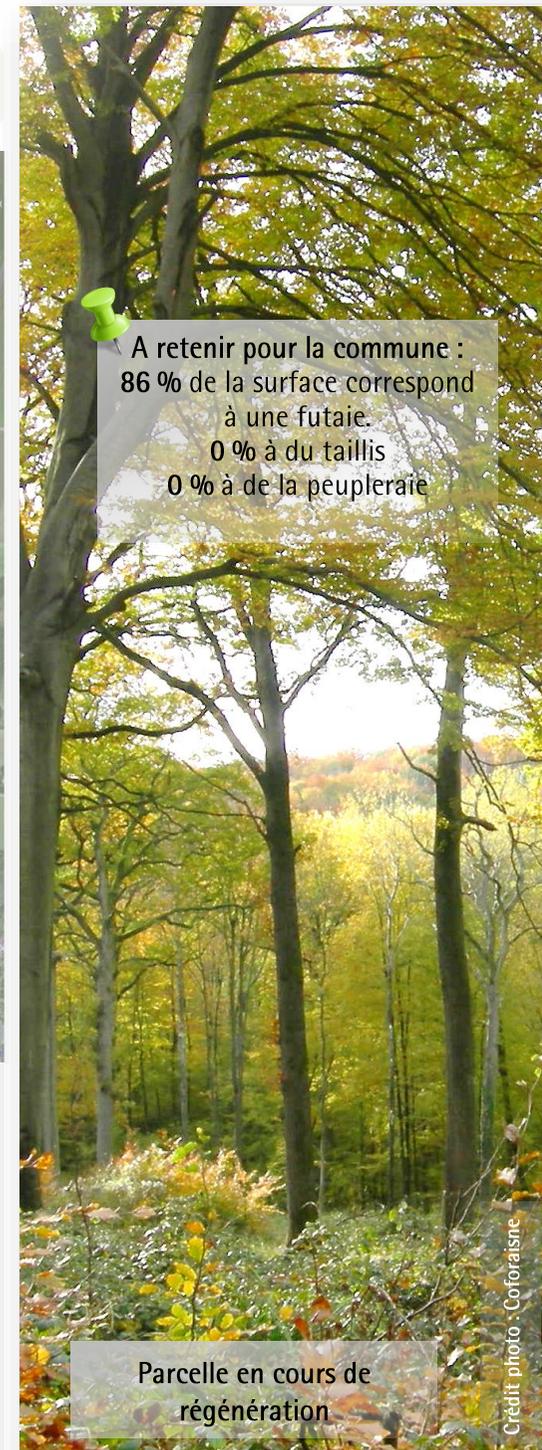


Figure 3 : Carte simplifiée des peuplements forestiers⁽⁴⁾

Légende

- Futaie
- Taillis
- Peuplier
- Forêt ouverte
- Non déterminé



A retenir pour la commune :
86 % de la surface correspond à une futaie.
0 % à du taillis
0 % à de la peupleraie

Parcelle en cours de régénération

Crédit photo : Coforaisne



Les services rendus par la forêt : préservation de la ressource en eau

La forêt joue un rôle important dans le cycle de l'eau.

L'évapotranspiration, l'interception foliaire et la nature des sols forestiers (organiques) régulent l'arrivée de l'eau aux nappes phréatiques.

Jouant un rôle de filtre, elle contribue à l'amélioration de la qualité des eaux.

Plusieurs grandes villes favorisent le boisement pour protéger les captages d'eau. Plusieurs études démontrent l'intérêt des massifs forestiers dans la dépollution des eaux et la réduction des dépenses de traitements de l'eau potable⁽⁶⁾.

Le maintien d'une bande boisée aux abords des cours d'eau dits « ripisylves » contribue à la diversité des milieux forestiers.

Sur la commune 0 % de la surface forestière se situe à moins de 50 m d'un cours d'eau et 0 % est située entre 50 et 100 m.

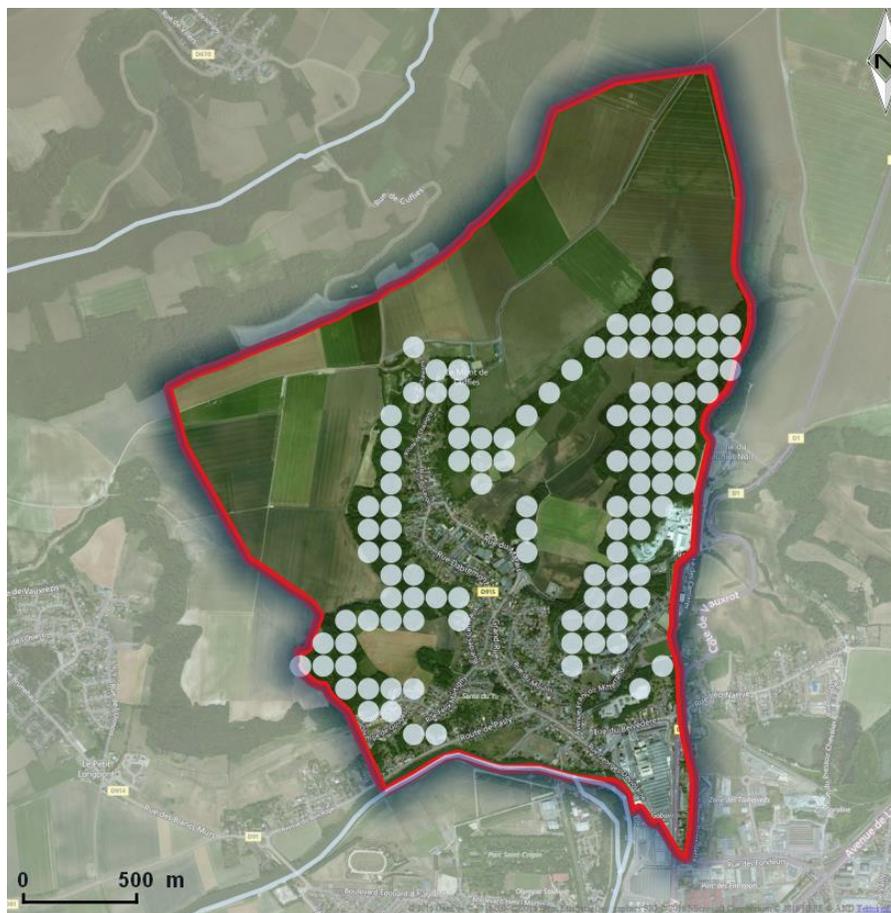


Figure 4 : Distance de la forêt aux cours d'eau permanents⁽⁷⁾

Légende

- Surface boisée située à plus de 100 m d'un cours d'eau permanent
- Surface boisée située entre 50 et 100 m d'un cours d'eau permanent
- Surface boisée située à moins de 50 m d'un cours d'eau permanent
- Cours d'eau permanent



⁶ Des forêts pour l'eau potable, CNPF 2012

⁷ Selon la BD Carthage® de l'IGN



Cours d'eau en forêt

Crédit photo : O. Dast



Les services rendus par la forêt : un réservoir de biodiversité

En France, les milieux forestiers sont des milieux diversifiés où se développent une faune et une flore parfois remarquables. La forêt est l'un des premiers réservoirs de biodiversité en métropole. Cette diversité résulte d'une combinaison complexe de multiples facteurs tels le climat, la nature des sols ou bien l'action de l'homme privilégiant certaines essences ou pratiques sylvicoles.

Le caractère remarquable d'un milieu se définit par sa rareté et/ou la rareté des espèces animales et végétales qu'il abrite. De nombreux inventaires ou études ont permis de localiser et de cartographier ceux-ci. A ce jour, plusieurs zonages⁽⁸⁾ ou périmètres existent. Ils sont parfois accompagnés de dispositifs réglementaires plus ou moins contraignants.

L'économie forestière et la préservation des milieux forestiers ne sont pas antagonistes. La connaissance des enjeux environnementaux sur un espace donné permet d'ajuster les pratiques sylvicoles et d'adapter l'aménagement de la forêt. Le nombre de zonages en un point donné est un critère simple qui permet d'appréhender les enjeux.

Sur la commune, on observe 0 zonage.

- 100 % de la surface boisée n'est pas intégrée dans un périmètre environnemental.
- 0 % de la surface boisée n'est concernée que par un seul zonage.
- 0 % de la surface boisée est intégrée dans deux zonages ou plus.

⁸ Exemples : ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), ZICO, (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, ZSC (Zone Spéciale de Conservation), ZPS (Zone de Protection Spéciale), etc

⁹ Selon les données disponibles sur carmen.naturefrance.fr

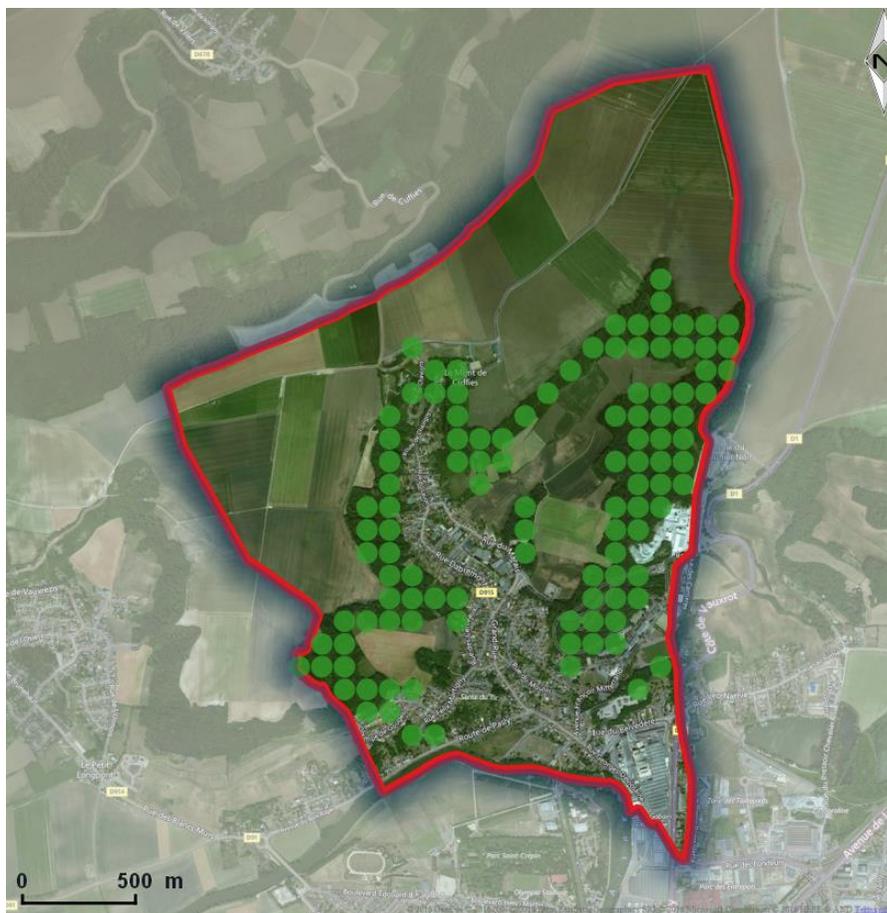


Figure 5 : Nombre de zonages environnementaux observés en forêt⁽⁹⁾

Légende

- | | |
|--|---|
| ● 0 zonage | ● 3 zonages |
| ● 1 zonage | ● 4 zonages |
| ● 2 zonages | ● 5 zonages |



A retenir, pour la commune :
0 zonage observé(s)

Ophrys sur pelouse calcaire
de Chermizy-Ailles (02)

Crédit photo : Coforaisne



Gestion des ressources à long terme : préserver les sols forestiers

La forêt reflète l'histoire des sociétés humaines d'un territoire. Elle traduit également la qualité agronomique des sols qui la portent.

La profondeur du sol prospectable par les racines, sa composition en éléments fins (sable, argile ou limon), la présence de carbonate de calcium ou autres éléments chimiques, la présence d'une nappe d'eau temporaire ou permanente... conditionnent la composition en espèces, la croissance des essences forestières, les possibilités de gestion...

Le sol est un "système" vivant et complexe aux équilibres fragiles. Conscients de la nécessité de limiter l'impact sur les sols, les forestiers veillent à adapter les techniques sylvicoles et les engins intervenant sur le milieu.

L'amélioration des connaissances sur la sensibilité des sols d'un territoire donné est un outil de progrès indispensable.

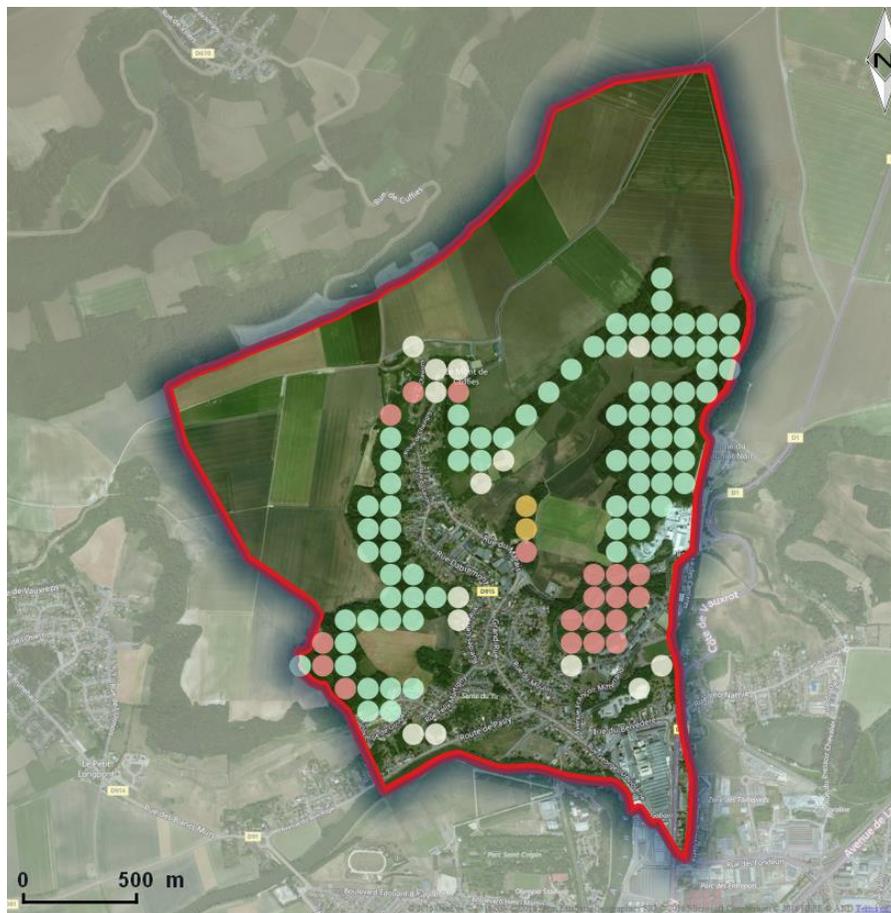


Figure 6 : Sensibilité des sols au tassement⁽¹⁰⁾

Légende

- Situation de sol présumé peu ou pas sensible au tassement
- Situation de sol présumé sensible au tassement (sol à limon dominant et/ou hydromorphe)
- Zones remaniées
- Non déterminée

Sensibilité au tassement	Surface (%)	Contraintes pour la gestion forestière
● Peu ou pas	68	
● Sensible	2	
● Non déterminée	17	-
● Non déterminée	13	-

¹⁰A partir de l'interprétation de la carte des sols du département de l'Aisne – Chambre d'agriculture



Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt, « PROSOL », 2009, ONF/FCBA



Crédit photo : Cororaisie



Gestion des ressources à long terme : se préparer aux évolutions climatiques

Les prévisions climatiques à moyen et long terme annoncent une hausse significative des températures, l'augmentation des "aléas" ainsi que des phénomènes climatiques extrêmes.

Ces modifications climatiques peuvent avoir un impact sur la végétation et les écosystèmes forestiers conditionnant certainement de nouvelles évolutions dans la composition de nos paysages dans les prochaines décennies.

Les cycles forestiers sont longs. Il faut compter environ 20 ans pour la production du peuplier, 40 à 50 ans pour le châtaignier, 60 à 80 ans pour le hêtre, plus de 100 ans pour la production du chêne. Les forestiers ont alors l'obligation de considérer l'évolution du climat dans les choix d'aujourd'hui. La capacité des sols à stocker et restituer l'eau permet d'appréhender leur sensibilité aux changements climatiques.

Réserve en eau	Surface (%)	Capacité à faire face aux évolutions climatiques
● Bonne	0	😊
● Moyenne	18	😐
● Faible	37	😞
● Très faible	15	😡
● Non déterminée	30	-

¹¹A partir de l'interprétation de la carte des sols du département de l'Aisne – Chambre d'agriculture

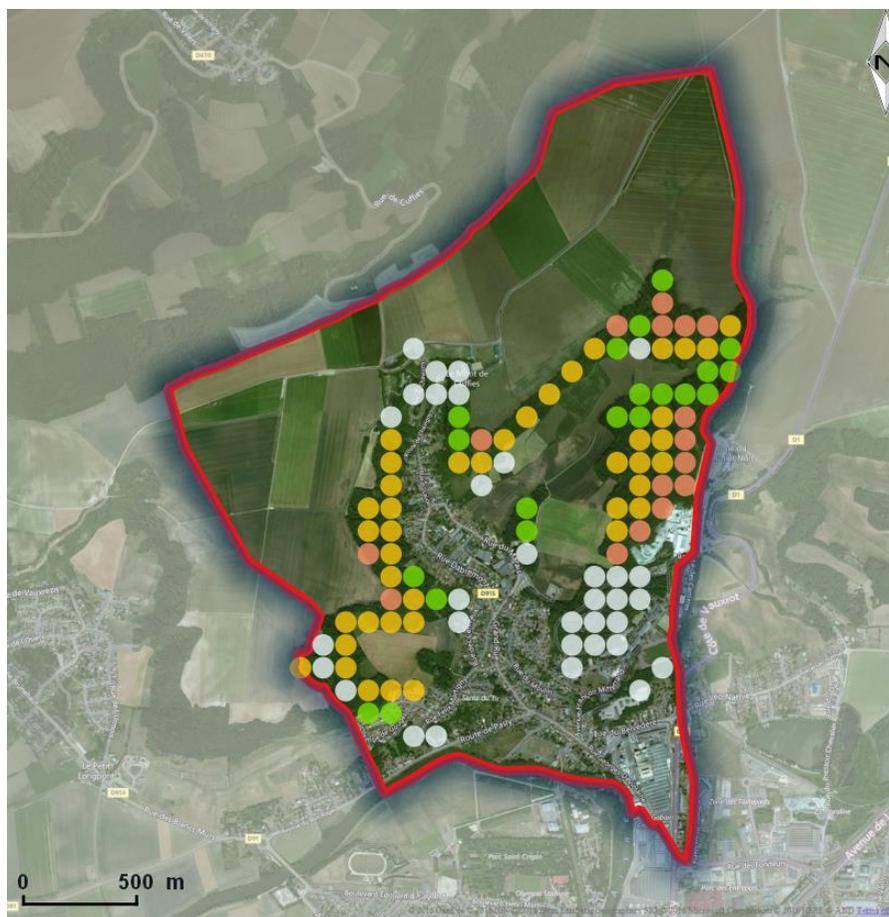
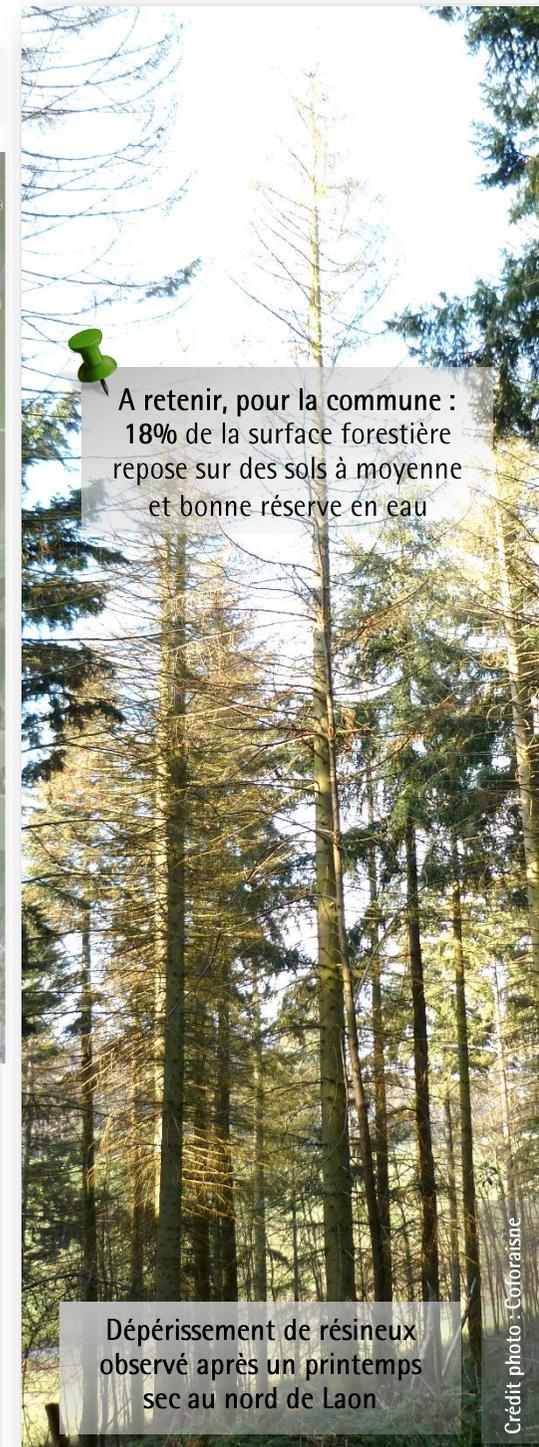


Figure 7 : Capacité de stockage en eau des sols⁽¹¹⁾

Légende

- Sol à bonne réserve en eau
- Sol à réserve en eau moyenne
- Sol à faible réserve en eau
- Sol à très faible réserve en eau
- Non déterminée



A retenir, pour la commune :
18% de la surface forestière repose sur des sols à moyenne et bonne réserve en eau

Dépérissement de résineux observé après un printemps sec au nord de Laon

Crédit photo : Coforaisne



Mobilisation de la ressource et économie forestière : les contraintes du relief

Des coupes régulières à intensité maîtrisée doivent être menées, tantôt pour favoriser la croissance des arbres vigoureux et adaptés au milieu, tantôt pour régénérer les parcelles aux arbres malades, plus ou moins adaptés aux conditions de sols ou tout simplement arrivés à leur terme d'exploitabilité.

Le dénivelé (ou la pente⁽¹²⁾) peut engendrer d'importantes contraintes pour la mise en œuvre des actions de gestion. Dans nos régions il est couramment admis que des dénivelés approchant 15% limitent la capacité des engins de débardage. Au-delà, le débardage est limité à des périodes spécifiques ou réservé à des engins adaptés. Il est par ailleurs admis que la pente de chemins pierrés ne doit pas excéder 12% pour la circulation des camions à charge.

Sur le territoire de la commune, les pentes des surfaces forestières varient de 1 à 46%. Le dénivelé moyen est de 23%.

Pente	Surface (%)	Contrainte pour la gestion forestière
< à 5 %	4	😊
5 à 9 %	11	😐
10 à 14 %	9	😐
15 à 24 %	35	😞
25 à 49 %	42	😞
> à 50	0	😞

¹²Pente : Inclinaison, déclivité d'un terrain, d'une surface par rapport à l'horizon

¹³Selon la BD ALTI® au pas de 75m de l'IGN

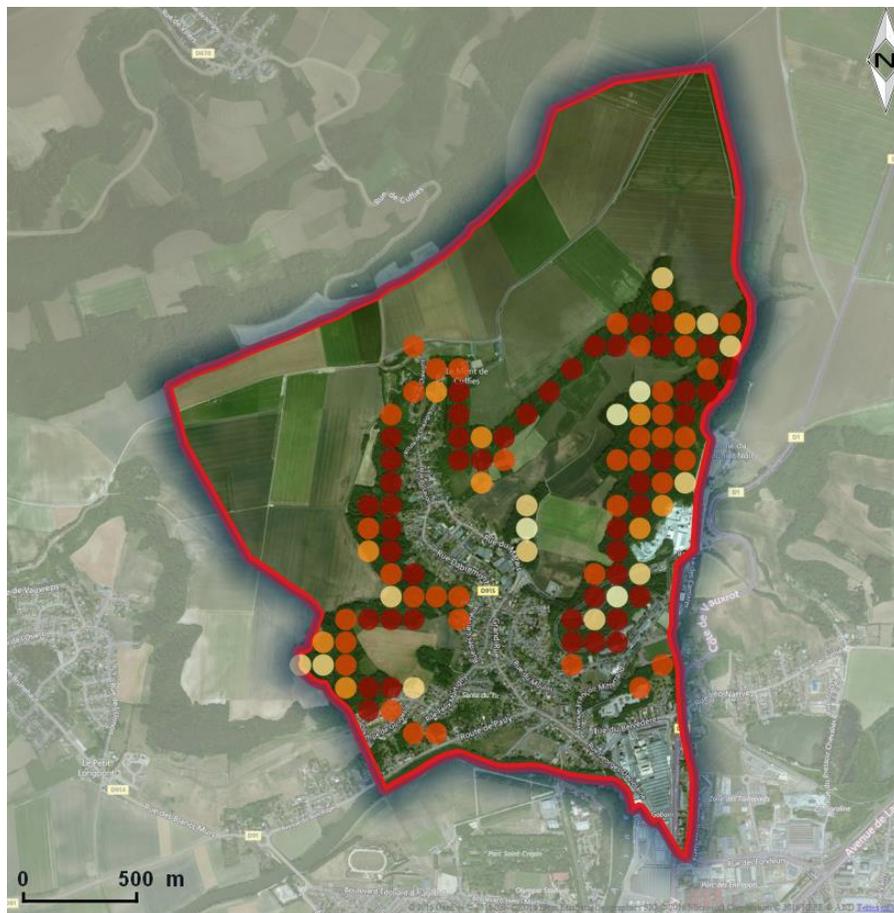
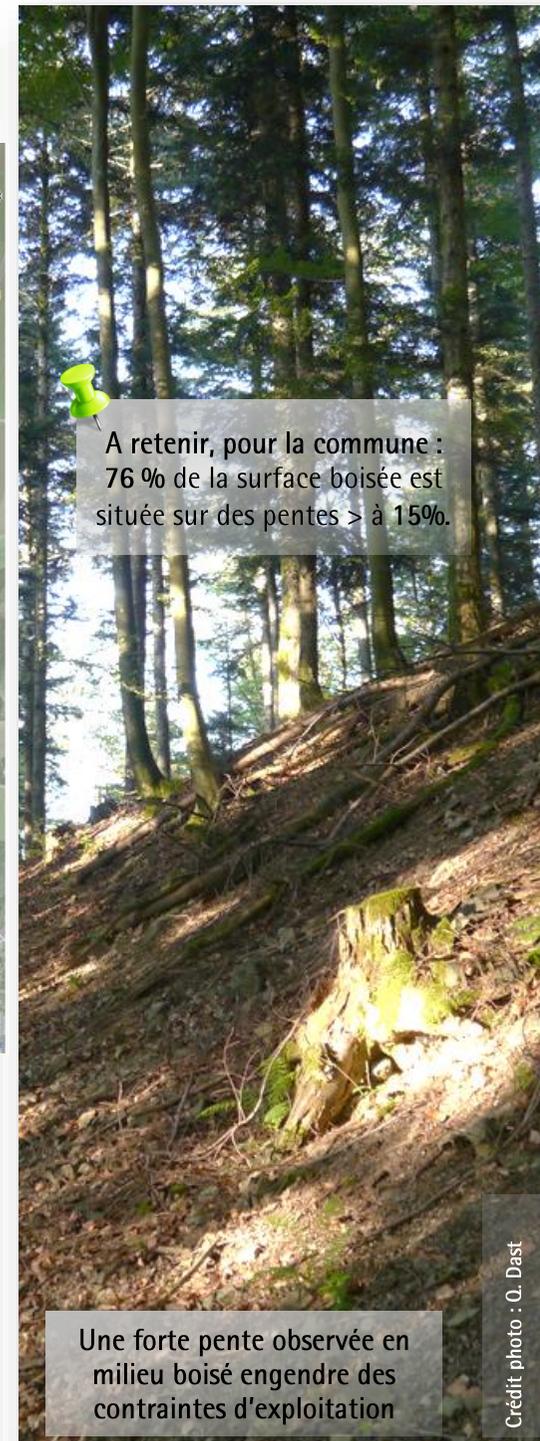


Figure 8 : Carte figurant le dénivelé⁽¹³⁾

Légende



A retenir, pour la commune :
76 % de la surface boisée est
située sur des pentes > à 15%.

Une forte pente observée en
milieu boisé engendre des
contraintes d'exploitation

Crédit photo : O. Dast



Mobilisation des ressources et économie forestière : les enjeux de production

La sylviculture est une discipline complexe. Elle doit intégrer de nombreux paramètres. Afin de mener une gestion rationnelle sur le long terme, les forestiers mesurent la capacité de production d'une forêt sur la base d'observations techniques. Ils croisent différentes données telles que la qualité du sol, le relief, les intérêts environnementaux, etc.

Un exemple de grille d'analyse (Tableau n°1) est utilisé pour appréhender les enjeux de production des forêts d'un territoire. Cette grille peut être enrichie d'autres paramètres ou bien ajustée en fonction des enjeux locaux.

Sur la base de la grille d'analyse définie dans le tableau n°1, les enjeux de production sur le territoire de la commune se répartissent de la façon suivante :

Enjeux de production	Surface (%)
● Fort	11
● Moyen	32
● Faible	56

Potentialités du sol	Pente	Intérêt environnemental		
		Faible	Moyen	Fort
Très bonne	<=15%	Fort	Moyen	Faible
	15 à 25 %	Fort	Faible	Faible
	>25%	Moyen	Faible	Faible
Bonne	<=15%	Fort	Moyen	Faible
	15 à 25 %	Moyen	Faible	Faible
	>25%	Moyen	Faible	Faible
Moyenne	<=15%	Moyen	Faible	Faible
	15 à 25 %	Moyen	Faible	Faible
	>25%	Faible	Faible	Faible
Faible		Faible	Faible	Faible

Tableau n°1 : Exemple de grille d'analyse des enjeux de production

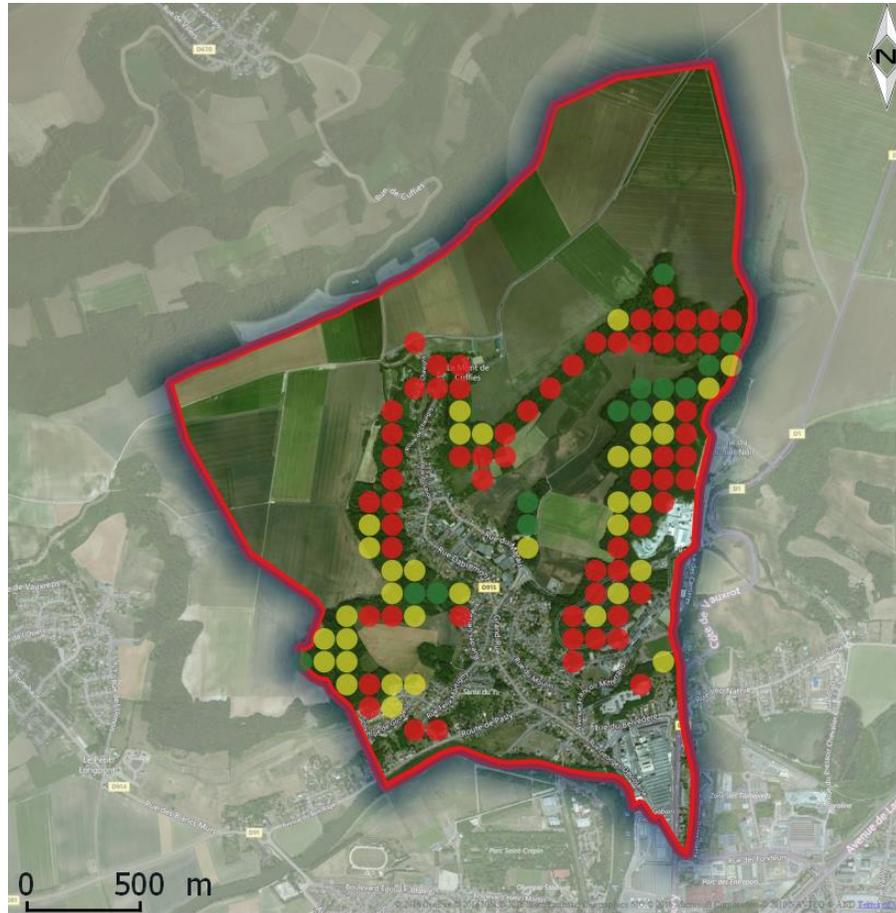


Figure 9 : Carte des enjeux de production

Légende

- Fort
- Moyen
- Faible
- Non déterminé



A retenir, pour la commune :
43 % des surfaces boisées sur le territoire communal ont une capacité de production intéressante

Création d'une piste forestière sur sol à forte pente (Laniscourt 02)

Crédit : photo : Coforaisne



Mobilisation de la ressource et économie forestière : la distance de débardage

La filière forêt-bois représente un poids économique important. Elle permet l'entretien des milieux forestiers et contribue au maintien ainsi qu'au développement du tissu économique dans les territoires ruraux. Fruit du travail de plusieurs générations de forestiers, les bois produits vont être récoltés et transportés vers des unités de transformation.

On utilise le terme de « mobilisation » pour qualifier l'ensemble des opérations qui visent à récolter puis à transporter l'arbre issu de la forêt vers les utilisateurs du matériau bois.

L'accès des camions au plus près de la forêt est un enjeu majeur. La figure 10 illustre la distance qui sépare un point d'une route pierrée susceptible d'être empruntée par les camions⁽¹⁴⁾.

La productivité des engins de débardage diminue fortement si la distance pour amener les produits en bord de route excède 500 mètres.

Distance de débardage	Surface (%)	Accessibilité
< à 200 m	41	😊
200 à 500 m	41	😐
> à 500 m	18	😞

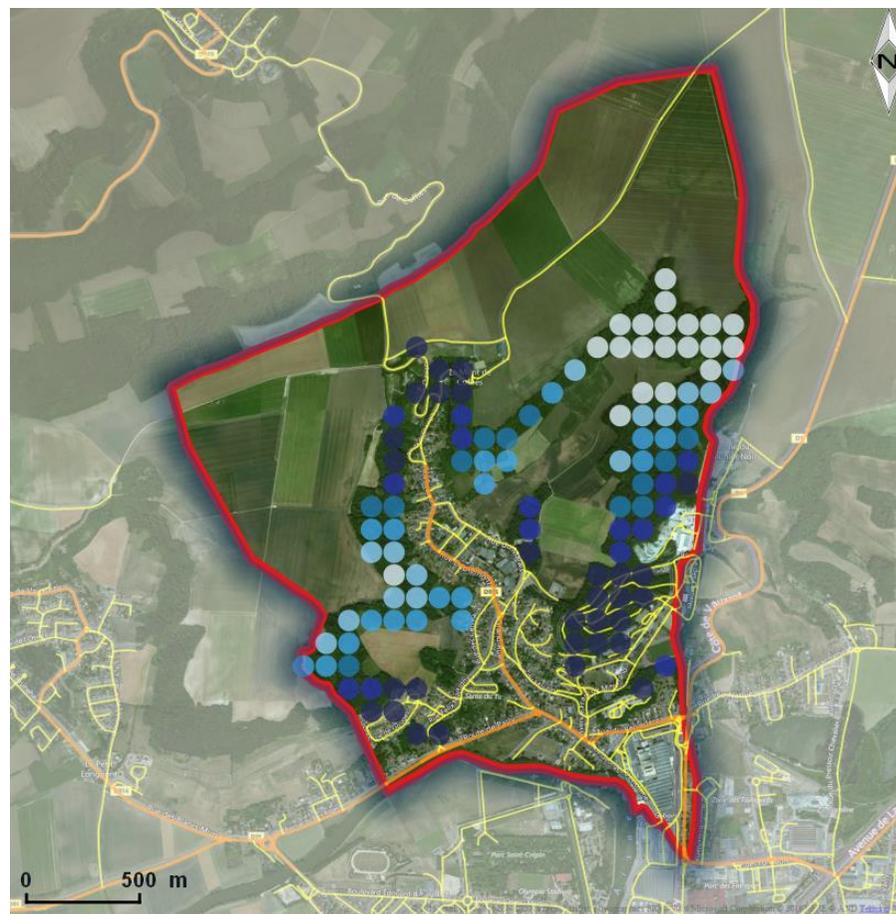


Figure 10 : Distance de débardage à une route pierrée

Légende

- > à 500 m
- 400 – 500 m
- 300 – 400 m
- 200 – 300 m
- 100 – 200 m
- < à 100 m
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre

¹⁴ Cette carte est établie à partir d'analyse cartographique. Elle ne préjuge pas des limitations de tonnages ou autres réglementations en vigueur. Un contrôle sur le terrain est nécessaire pour confirmer ou pondérer les informations





Mobilisation de la ressource et économie forestière : les besoins en desserte

Il est possible d'améliorer la desserte d'un massif forestier en créant des pistes, des routes ou bien encore des plateformes de retournement et de stockage.

Les pistes sont des chemins de terres empruntés par les engins de débardage pour mobiliser les produits de la parcelle vers la route. Les routes sont des chemins empierrés permettant la circulation des camions à charge.

Le coût de création d'une route est compris entre 20 et 25 euros HT par m² en zone de plaine (pente < 15 %) soit un coût moyen de 80 000 à 100 000 euros environ pour 1 km.

Une réflexion globale doit être menée sur le territoire pour mettre en place des itinéraires de sortie de bois tenant compte de la spécificité de l'économie forestière mais aussi des autres usages et autres usagers. Les forestiers s'associent de plus en plus souvent pour améliorer ensemble la voirie de leur massif forestier.

Sur la commune, 18 % de la forêt sont situés à plus de 500 m d'une route empierrée dont 39 % présentant des enjeux de production⁽¹⁵⁾ moyen à fort.

Distance de débardage	Enjeux de production		
	Faible	Moyen	Fort
Inférieur à 500 m	45	30	6
Supérieur à 500 m	11	2	5

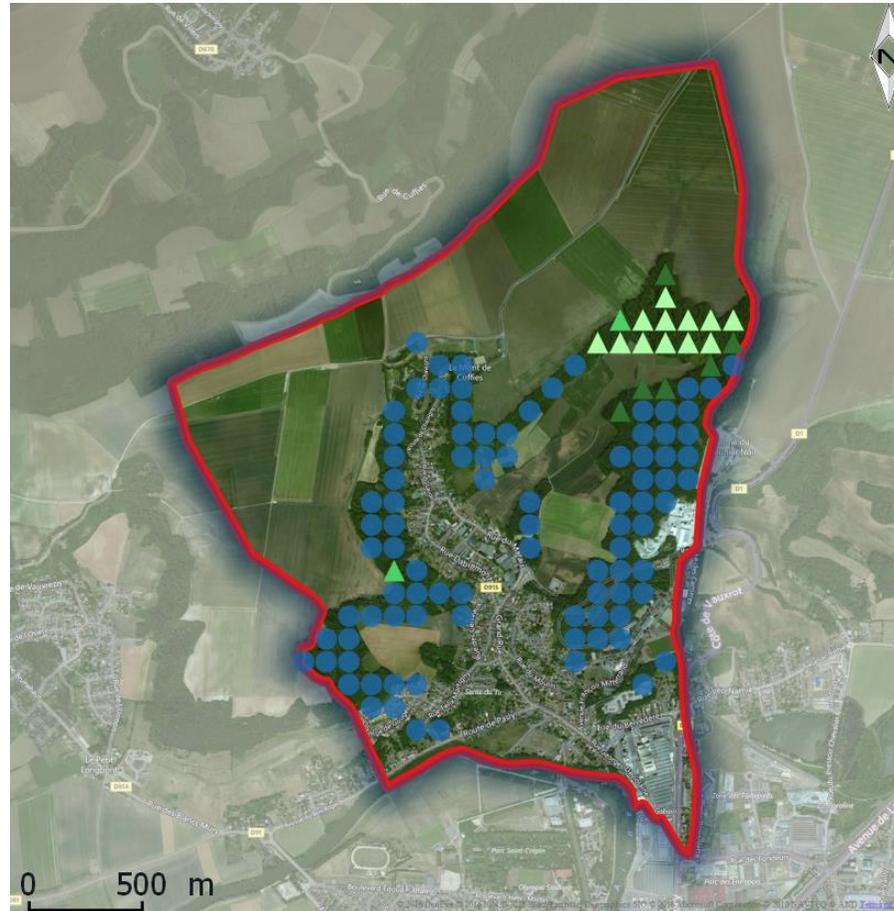


Figure 11 : Carte des besoins en desserte forestière

Légende

- Distance à une route pierrée < 500 m
- ▲ Distance à une route pierrée > 500 m, enjeu de production fort
- ▲ Distance à une route pierrée > 500 m, enjeu de production moyen
- ▲ Distance à une route pierrée > 500 m, enjeu de production faible
- Distance à une route pierrée > 500 m, enjeu non déterminé



A retenir, pour la commune :
39% de la surface forestière se situant à plus de 500 m d'une route pierrée se caractérise par un enjeu de production moyen à fort

Création d'une route pierrée sur la commune de Beurieux.
Maitrise d'œuvre COFORAISNE

Crédit photo : Coforaisne

¹⁵ Se reporter à la page n° 11 « Mobilisation des ressources et économie forestière : les enjeux de production »



Mobilisation de la ressource et économie forestière : la gestion durable des forêts

La gestion forestière est très encadrée, y compris en forêt privée qui recouvre plus de 70% des forêts de l'Aisne. La politique forestière instaure des grands principes de gestion. Le code forestier (créé en 1827) en précise les contours.

Une forêt est gérée suivant des règles techniques, juridiques et administratives. Les forestiers veillent à gérer et à transmettre ce patrimoine naturel et vivant sur le long terme.

Par exemple, selon l'article 222-1 du code forestier, "doivent être gérées conformément à un Plan Simple de Gestion" les bois et forêts dont la surface est supérieure ou égale à 25 ha.

Le Plan Simple de Gestion est un document de planification établi pour une période comprise entre 10 et 20 ans. Il comprend un diagnostic technique des parcelles, la définition d'objectifs de gestion par parcelle et un programme prévisionnel des coupes et travaux à réaliser. Elaboré par des coopératives, des experts ou les propriétaires eux même, le Plan Simple de Gestion est agréé par la délégation du Centre National de la propriété forestière (établissement public). Le Plan Simple de Gestion est renouvelé à la fin de chaque période.

Le PSG est avant tout un outil d'amélioration et de suivi de la gestion. Il constitue une Garantie de Gestion Durable de la forêt.

D'autres outils de gestion durables existent et sont adaptés aux forêts de plus petites surfaces tels que le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles ou Règlement Type de Gestion.

Avec les organismes forestiers qui les accompagnent, les propriétaires forestiers, producteurs de bois et d'aménités, consentent de nombreux efforts sur le long terme. Ils améliorent, renouvellent et pérennisent la forêt et développent une filière-bois dynamique et génératrice d'emplois.

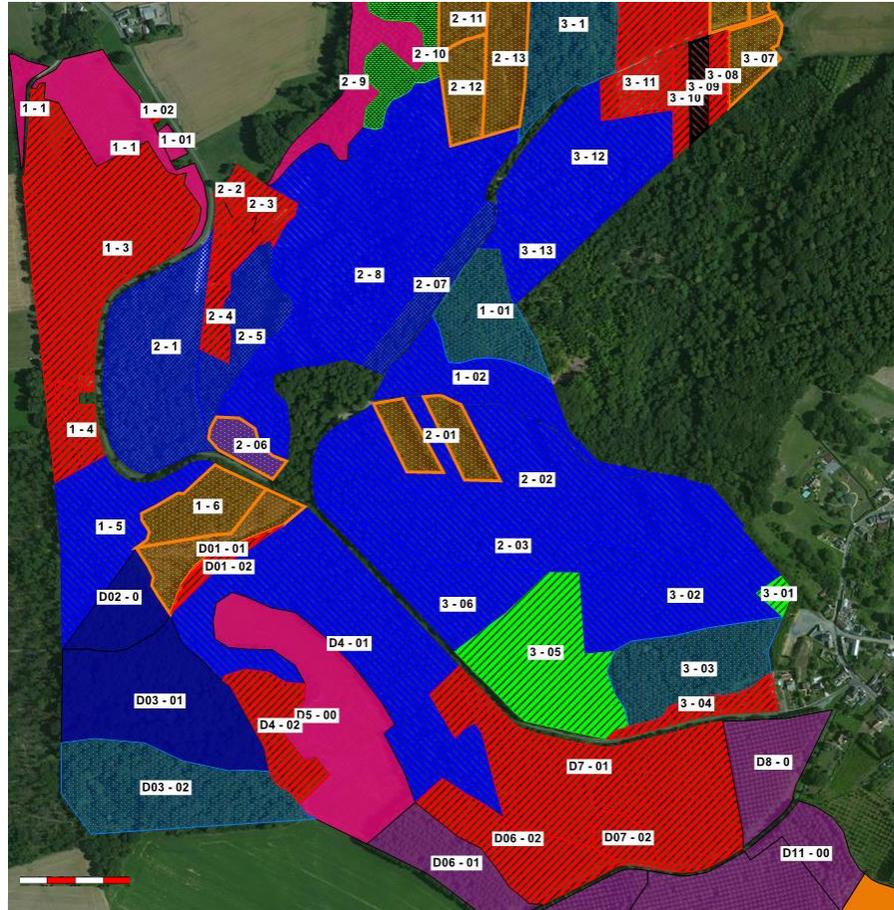


Figure 12 : Exemple de carte des types de peuplements dans un Plan Simple de Gestion (secteur de Tergnier)

Légende

- Régénération naturelle
- Futaie résineuse pure
- Reboisement feuillu
- Reboisement résineux
- Reboisement peuplier
- Reboisement peuplier < 8 ans
- Futaie feuillue très dense
- Futaie feuillue dense
- Futaie feuillue peu dense
- Taillis exploitable



A retenir:
Les bois et forêts > 25ha doivent être gérés conformément à un Plan Simple de Gestion

Visite conseil d'un technicien forestier chez un propriétaire sylviculteur

Crédit photo : Coforaisne

Conditions générales et précautions d'utilisation des données

Les données et les cartes présentées dans ce document sont proposées à titre informatif. Nous ne garantissons pas leur exhaustivité et leur exactitude. Les informations mises à disposition ne sont pas opposables au tiers et ne peuvent en aucune façon créer des droits.

Droits d'auteurs

Tous les droits de reproduction sont réservés. Toute extraction et/ou reproduction d'une partie des informations diffusées dans ce document est interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la COFORAISNE.

Remerciements :

Document élaboré avec le soutien financier de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la pêche.

Document réalisé par Etienne LONGATTE et Quentin DAST
sous la Direction de Alain PIQUEMAL et Guillaume COUSSEAU

Année de parution :

2016

Coordonnées

Coopérative Forestière de l'Aisne

25 rue Colbert

Z.I. du Champ du Roy

02000 CHAMBRY

03 23 23 35 06

contact@foret-aisne.com

www.foret-aisne.com



Légende

..... limite communale

→ axe de ruissellement avéré

→ axe de ruissellement potentiel

Zonage réglementaire

zone rouge débordement rivière Aisne

zone rouge débordement de ru

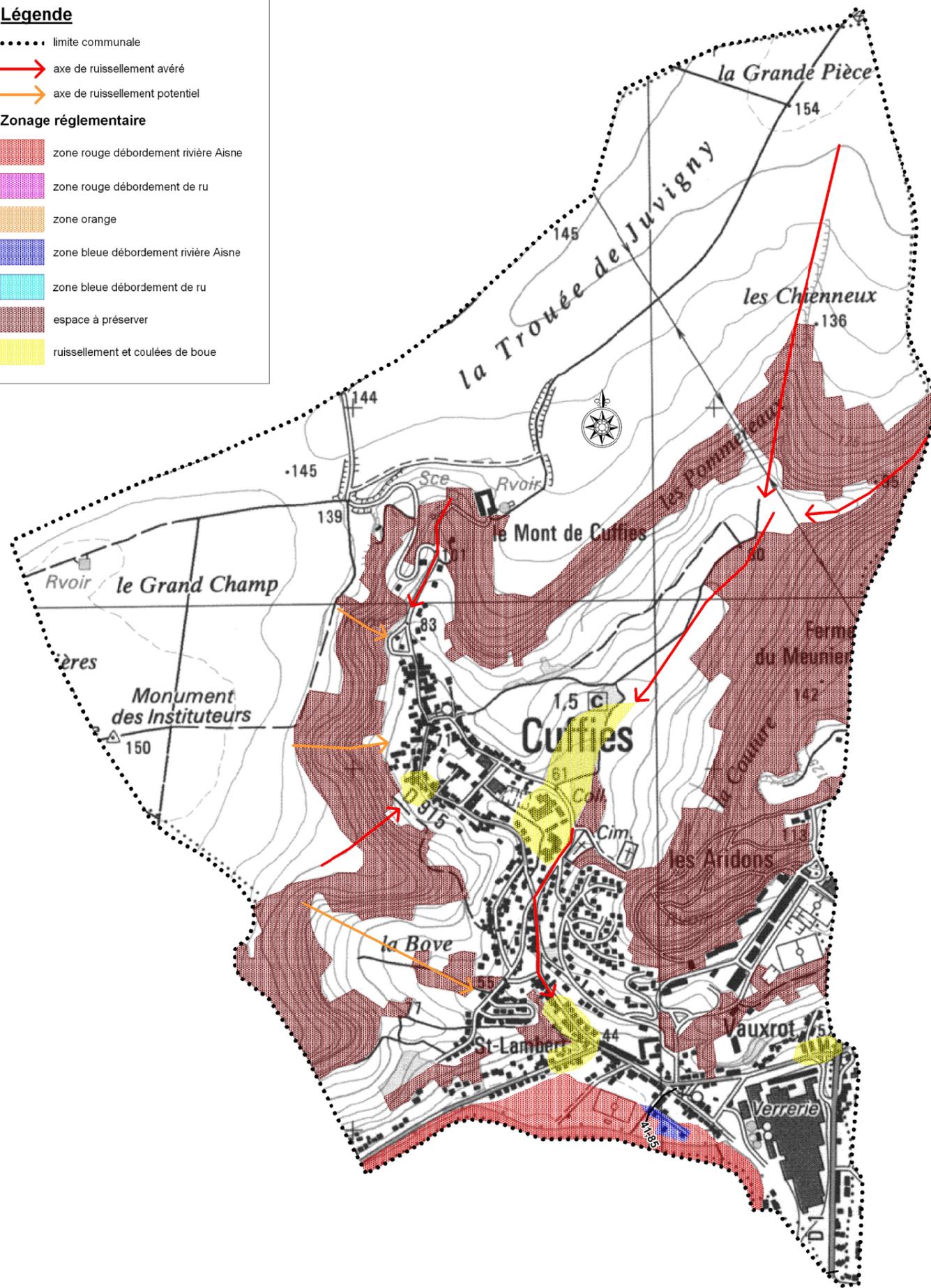
zone orange

zone bleue débordement rivière Aisne

zone bleue débordement de ru

espace à préserver

ruissellement et coulées de boue



unité
Prévention
des Risques

Les dossiers

Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue

Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt

Secteur Aisne Aval
entre Montigny-Lengrain et Sermoise

Commune de Cuffies

Projet de Zonage Réglementaire



Date : Avril 2008
Copyright IGN Scan25
Cartographie : SRPR/PR
ligne d'eau de l'aisne/Zonage réglementaire/Cuffies.wor

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du S.I.D.P.C.

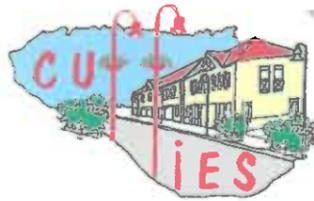
Patrik RASSEMONT

le 24 AVR. 2008

Vu pour être annexé
à l'arrêté en date
de ce jour.

Echelle : 1/10 000

Département de l'Aisne



Commune de CUFFIES

02880 CUFFIES

Téléphone : 03 23 59 89 50

Fax : 03 23 59 89 51



CUFFIES, le 07 juin 2016

Monsieur le Préfet de l'Aisne
Préfecture de l'Aisne

27, rue Paul Doumer

02000 LAON



Objet : Modification de la limite du PPRI à CUFFIES

Monsieur le Préfet,

La ZAC « St Lambert » a été créée, par arrêté préfectoral le 26 janvier 1981 à CUFFIES et son aménagement confié à la SEDA.

Cet aménagement a été réalisé par tranches, étalées dans le temps depuis 1981 et la dernière tranche est en commercialisation depuis 2007.

En 2008, le PPRI de la commune a été adopté et personne ne s'est rendu compte alors, que le périmètre de la ZAC ST Lambert et le périmètre du PPRI ne coïncidaient pas. Une partie des zones boisées sur le coteau ont fait l'objet d'un zonage spécifique interdisant toute construction.

Considérant qu'à cette place le zonage visait à conserver des boisements qui datent du début du XXème siècle par abandon de la culture des parcelles et ne se situe pas dans le thalweg qui est plus éloigné, je sollicite de votre part la modification du PPRI pour à la fois le mettre en cohérence avec les réalités du terrain et le zonage de la ZAC.

Pour compléter votre information, je vous prie de trouver ci-joint, les cartes qui correspondent, l'une à l'emprise de la ZAC « St Lambert » et l'autre à l'emprise du PPRI sur cette même zone.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon entière considération.

Le Maire,



Jean-Pierre CORNEILLE.

b

a

Sig 3

Sig 4

Sig 5

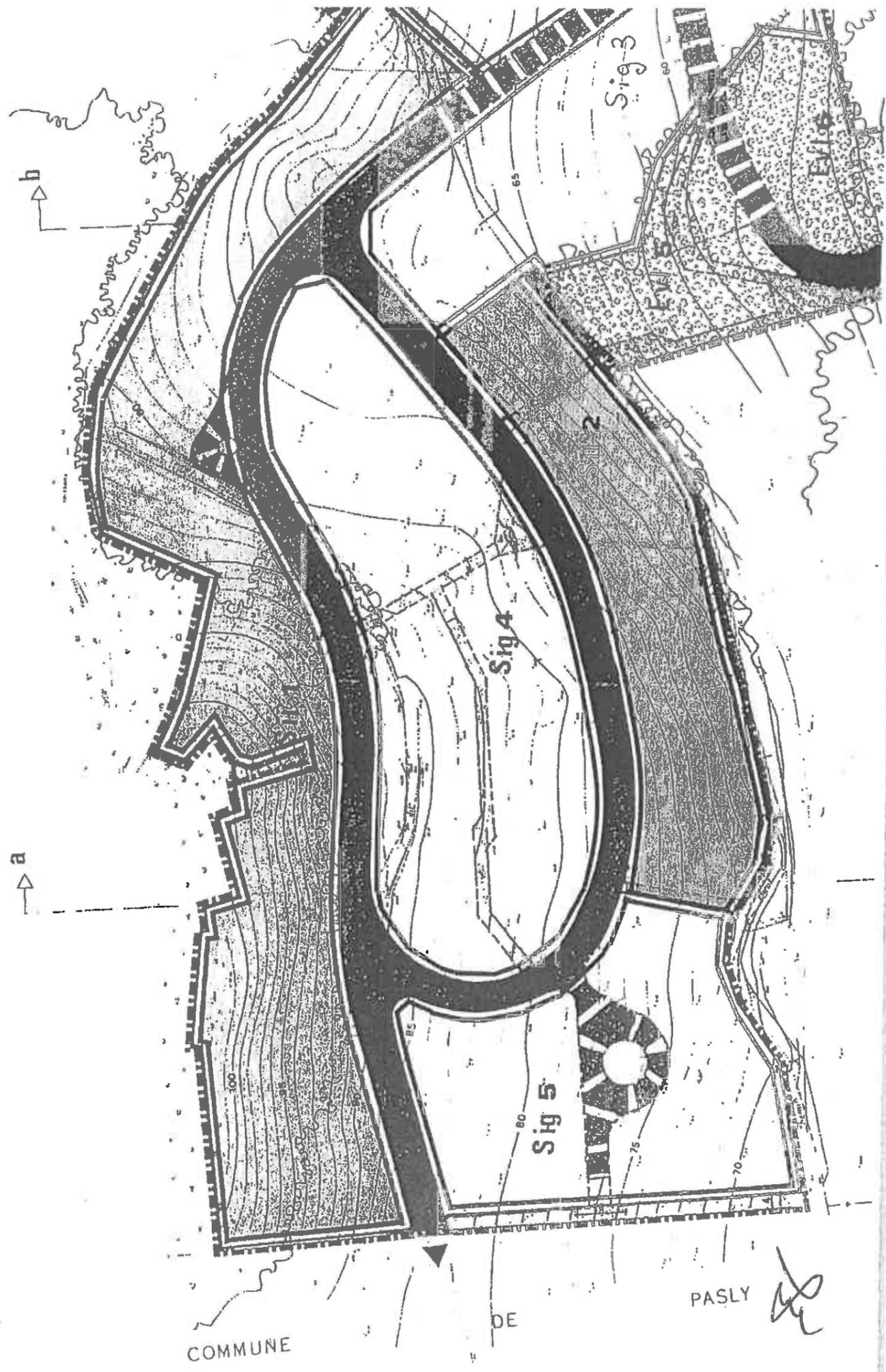
Sig 2

Evig

COMMUNE

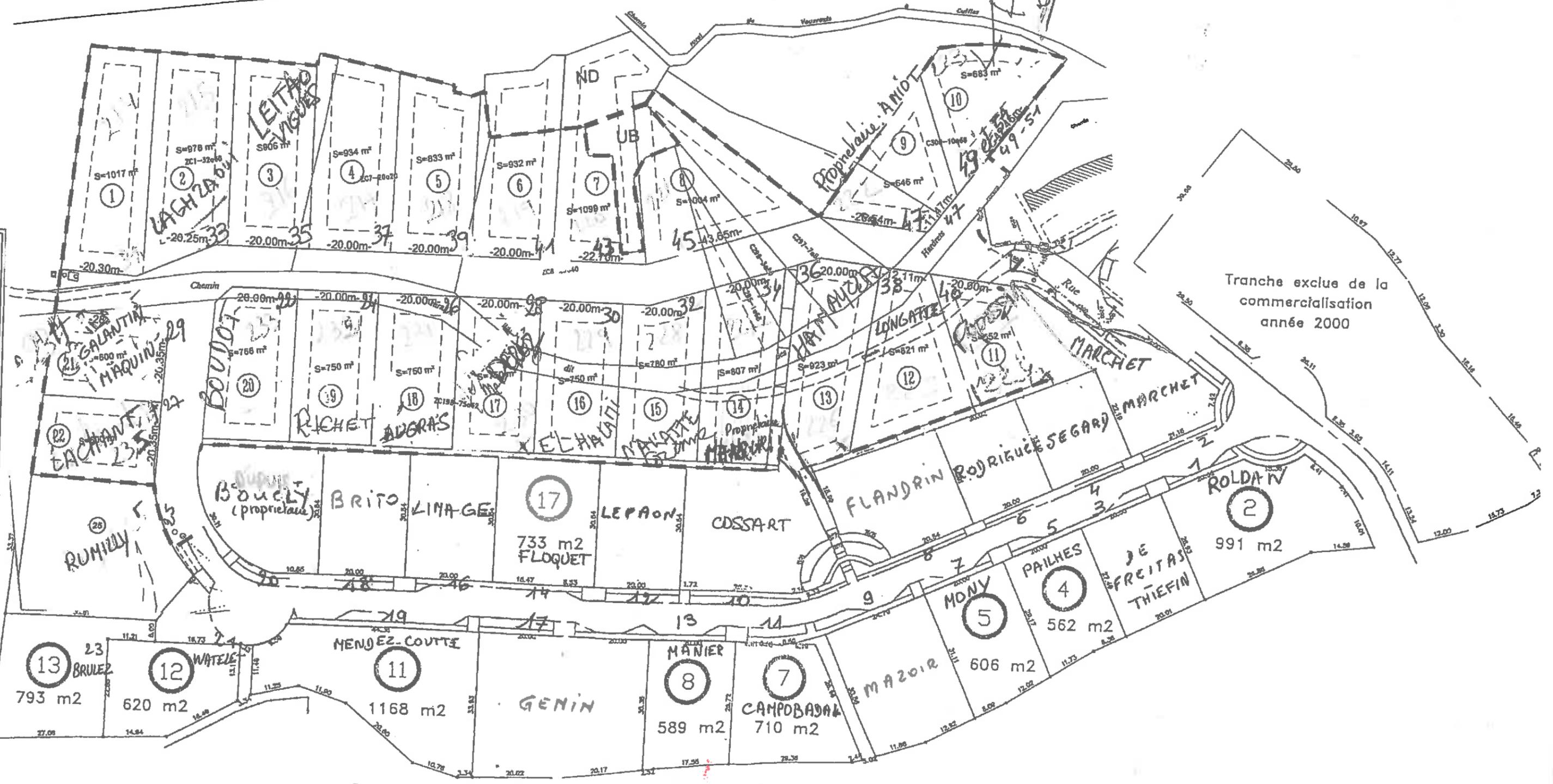
DE

PASLY



SURFACE PARCELLAIRE : 17 890m²
EMPRISE DE L'EXTENSION : 20 705m²

SNE
S
HE
16



Les surfaces figurant sur ce plan sont indicatives
et devront être précisées par un plan de géomètre
qui sera adressé à chaque acquéreur.

Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires.

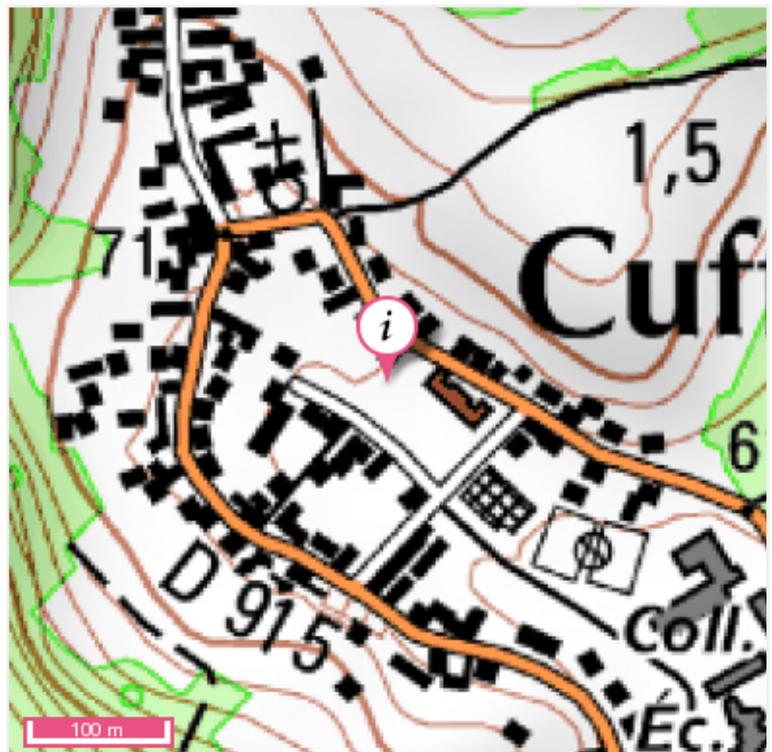
La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible.

Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

>> Plus d'information à la fin du rapport.

Localisation

 02880 Cuffies



Informations sur la commune

Nom : Cuffies

Code INSEE : 02245

Commune dotée d'un DICRIM : Oui

Date de publication du DICRIM : 2009-10-09

Nombre d'arrêtés CatNat : 6

Informations administratives et réglementaires		Inondations	Mouvements de terrain	Retrait-gonflements des argiles	Cavités souterraines	Séismes	Installations industrielles
Localisation située en zone réglementée	Informez-vous en mairie ou en préfecture						
Zone réglementée de type	-	Informez-vous en mairie ou en préfecture					
Date de prescription du PPR	2007-08-06	Informez-vous en mairie ou en préfecture					
Date d'approbation du PPR	2008-04-24	Informez-vous en mairie ou en préfecture					
Lien vers le règlement associé	Information non disponible						
Localisation exposée	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Type d'exposition	Voir détails pages suivantes	-	Aléa faible	-	-	1 - TRES FAIBLE	-

Informations administratives et réglementaires		Sites pollués (BASOL)	Canalisations de matières dangereuses	Installations nucléaires
Localisation située en zone réglementée	Informez-vous en mairie ou en préfecture			
Zone réglementée de type	Informez-vous en mairie ou en préfecture			
Date de prescription du PPR	Informez-vous en mairie ou en préfecture			
Date d'approbation du PPR	Informez-vous en mairie ou en préfecture			
Lien vers le règlement associé	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible
Localisation exposée	Non	Non	Non	Non
Type d'exposition	-	-	-	-

INONDATIONS

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture

Date de prescription du PPR : 2007-08-06

Date d'approbation du PPR : 2008-04-24

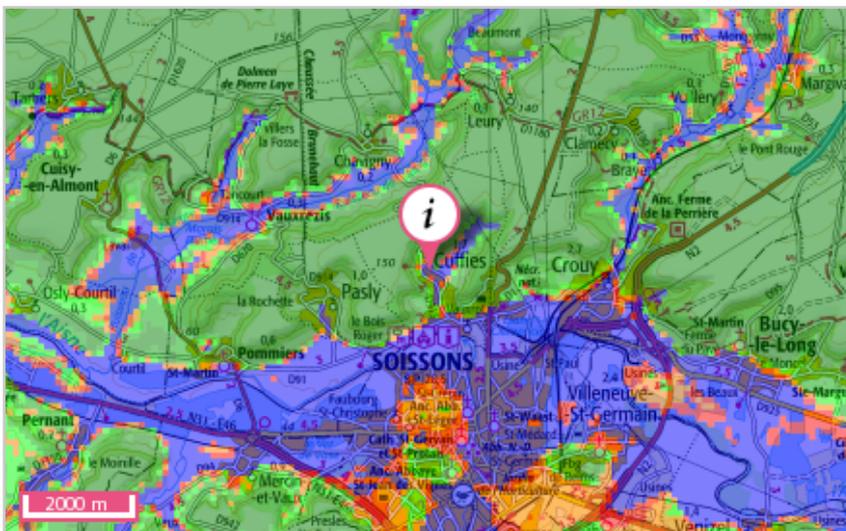
INONDATIONS PAR REMONTÉE DE NAPPE DANS LES SÉDIMENTS

? Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes des formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Localisation exposée à une remontée de nappe dans les sédiments : Oui

Type d'exposition : Très élevée



- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

Source: BRGM



Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes contenues dans les roches dures du sol affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Localisation exposée à une remontée de nappe dans le socle : Non

Type d'exposition : -

INFORMATIONS HISTORIQUES SUR LES INONDATIONS

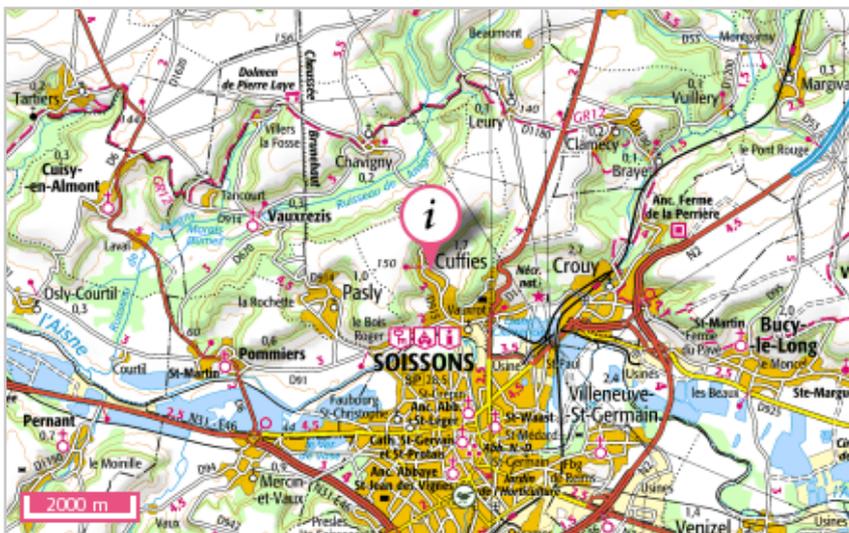
2 évènements historiques d'inondations sont identifiés sur les communes de SOISSONS, PASLY, LEURY, CROUY, CHAVIGNY

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels(€)
30-11-1993 / 27-01-1994	rupture d'ouvrage de défense, Nappe affleurante, Crue pluviale (temps montée indéterminé)	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu
31-01-1784 / 27-03-1784	Crue pluviale (temps montée indéterminé), Crue nivale	inconnu	inconnu

? Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

- Localisation située en zone réglementée PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement :** Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 200 m : Non

? Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences sur le bâti.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

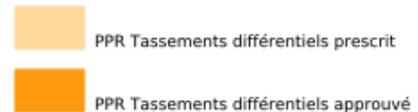
Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture

Zone de type : Informez-vous en mairie ou en préfecture

Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture

Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture

Lien vers le règlement : Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Oui

Type d'exposition : Aléa faible



Source: BRGM-MEDDE

? L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer une dépression en surface.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

- Localisation située en zone réglementée PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement :** Informez-vous en mairie ou en préfecture



- PPR Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines) prescrit
- PPR Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines) approuvé

Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cavités recensées dans un rayon de 200 m : Non

? Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

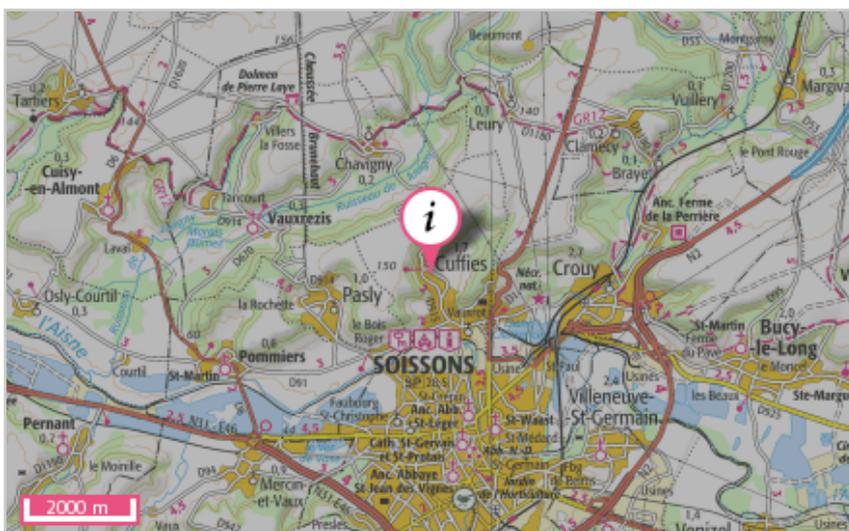
- Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement : Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Degré du zonage : 1 - TRES FAIBLE



Source: BRGM

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

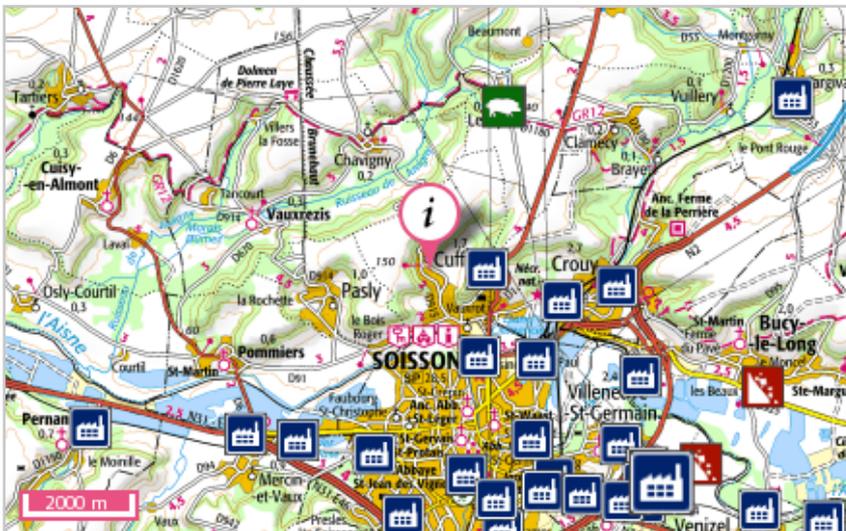


Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Votre localisation est concernée par des installations classées : 0

Votre localisation est impactée par des installations classées : 3



-  Usine Seveso
-  Usine non Seveso
-  Elevage de bovin
-  Elevage de volaille
-  Elevage de porc
-  Carrière

Source: BRGM

INSTALLATIONS REJETANT DES POLLUANTS



Ces installations sont issues du registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP), un inventaire national des substances chimique et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol ainsi que de la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Etablissements rejetant des polluants a proximité : 8



-  STEP
-  Elevage
-  Industries
-  Etablissements Pollueurs

Source: BRGM

? Un site pollué présente, du fait d'anciens déversements de produits, une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement.

SITES POLLUÉS (BASOL)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sites pollués recensés dans un rayon de 200 m : Non

SITES INVENTAIRE BASIAS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ancien site industriel et activité de service :

* non localisé sur la commune : Non

* dans un rayon de 200 m : Non

? Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut notamment être transportée dans des canalisations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Canalisations de transport de matières dangereuses recensées à moins de 100 m : Non



Un incident nucléaire peut conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : Non

Centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : Non

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Définition juridique (source : décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 et décret n° 2004-554 du 9 juin 2004)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.

Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle (CatNat)

Définition juridique (source : guide général PPR)

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Définition juridique (source: <http://www.prim.net>)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.

Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://glossaire.prim.net/>.

Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apporte aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Ce site et les éléments qu'il contient constituent une œuvre protégée par le code français de la propriété intellectuelle et les traités internationaux, et sont destinés à un usage personnel et non commercial de la part de ses utilisateurs. La DGPR et le BRGM accordent aux utilisateurs le droit de visiter le site et de charger ou copier les informations, images, documents et tout élément du site pour l'usage privé à l'exclusion de tout usage commercial.

Les usages autres que ceux visés au paragraphe ci-dessus sont autorisés par la DGPR et le BRGM, sous réserve de faire l'objet d'une déclaration écrite préalable formulée en cliquant sur le bouton " contactez-nous " et comprenant les éléments suivants :

- identité du demandeur (N° RCS pour les sociétés) ;
- éléments concernés de ce site ;
- l'usage projeté en distinguant en particulier si le demandeur est l'utilisateur final ou un utilisateur intermédiaire et si l'utilisation sera source directe ou indirecte de revenus.

Que l'usage des éléments du site relève du premier paragraphe (liberté) ou du second (déclaration préalable), les utilisateurs s'engagent :

- à accompagner le document reproduit de la mention "donnée extraite de Géorisques"
- à ne pas mutiler les documents, ni en trahir le sens ou l'expression ;
- à accompagner tout extrait d'image du site récupéré par copie d'écran du logo de l'application Géorisques présents dans le bandeau

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.

SIGES Seine-Normandie

Synthèse des principales informations relatives aux eaux souterraines pour la commune de CUFFIES

Rapport édité le 10/08/2016



Sommaire

Présentation du territoire	3
Territoire communal.....	3
Occupation du sol (CORINE LAND COVER).....	4
Cours d'eau (BD Carthage).....	5
Géologie	6
Carte géologique.....	6
Hydrogéologie	7
Masses d'eau souterraine.....	7
BD LISA.....	10
Cartes piézométriques.....	14
Quantité/Qualité	17
BSS Eau.....	17
ADES.....	20
Restriction d'eau (PROPLUVIA).....	22
Vulnérabilité	23
Aléa remontées de nappes.....	23
Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR).....	24
Zone de répartition des eaux.....	25
Vulnérabilité intrinsèque.....	26
Usage	27
Prélèvements en eau (BNPE).....	27
SAGE.....	28
Bibliographie	29
Rapports BRGM.....	29

Présentation du territoire

Territoire communal

Les données sur le territoire de la commune sont issues de la BD TOPO®, produit par l'IGN.

Commune : CUFFIES

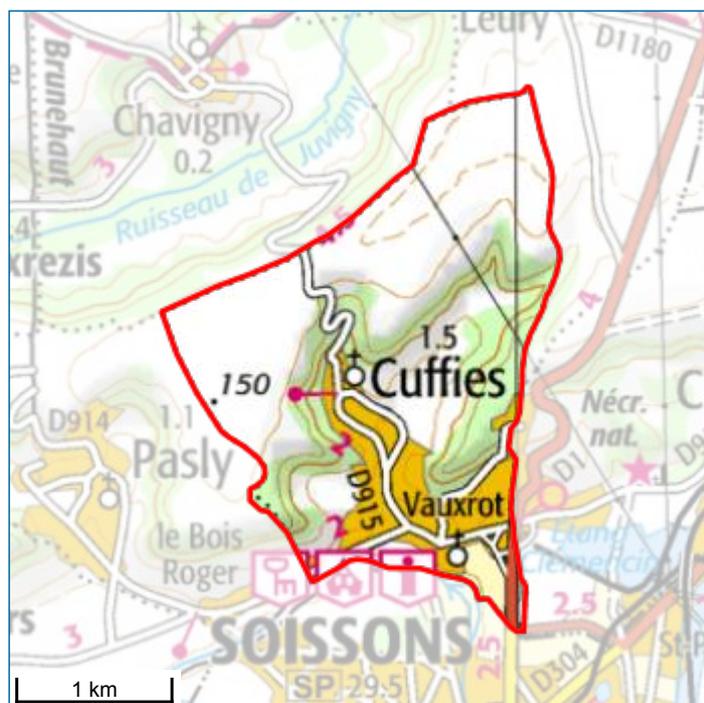
Département : 02 - AISNE

Superficie : 5.02 km²

Population : 1739 habitants (en 2011)

Communes voisines :

- [CHAVIGNY](#)
- [CROUY](#)
- [LEURY](#)
- [PASLY](#)
- [SOISSONS](#)

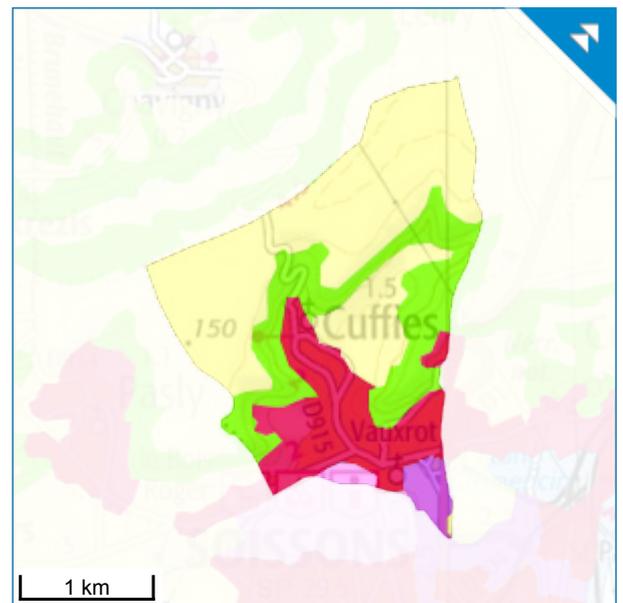
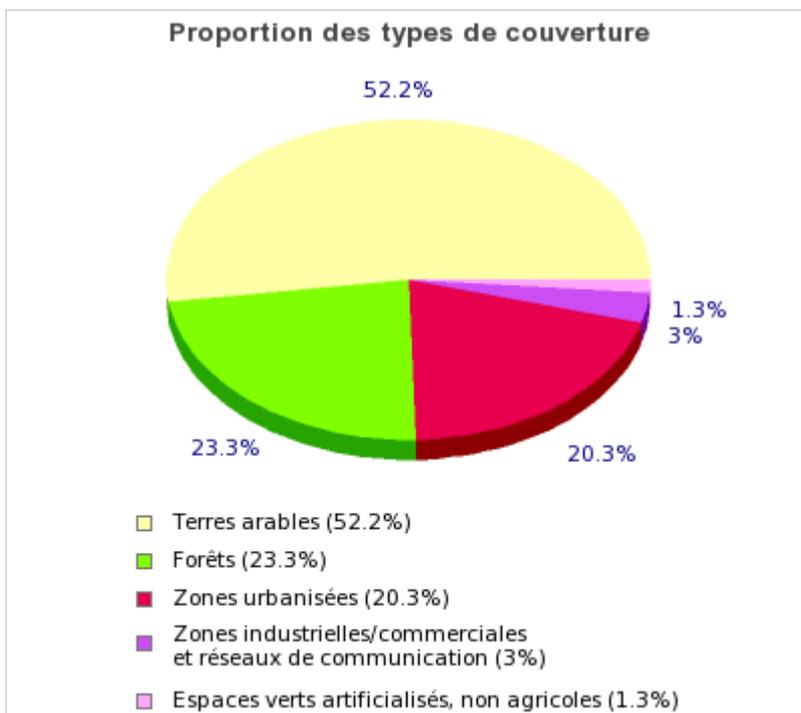


Occupation du sol (CORINE LAND COVER)

Les données présentées ci-dessous sont issues de CORINE Land Cover, base de données d'occupation des sols, dont le Ministère en charge de l'environnement est chargé d'assurer la production, la maintenance et la diffusion. Le programme CORINE Land Cover repose sur une nomenclature standard hiérarchisée à 3 niveaux et 44 postes. Les données présentées ci-après reposent sur le niveau 2 de la nomenclature, comprenant 15 postes.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur l'occupation des sols](#)



Cours d'eau (BD Carthage)

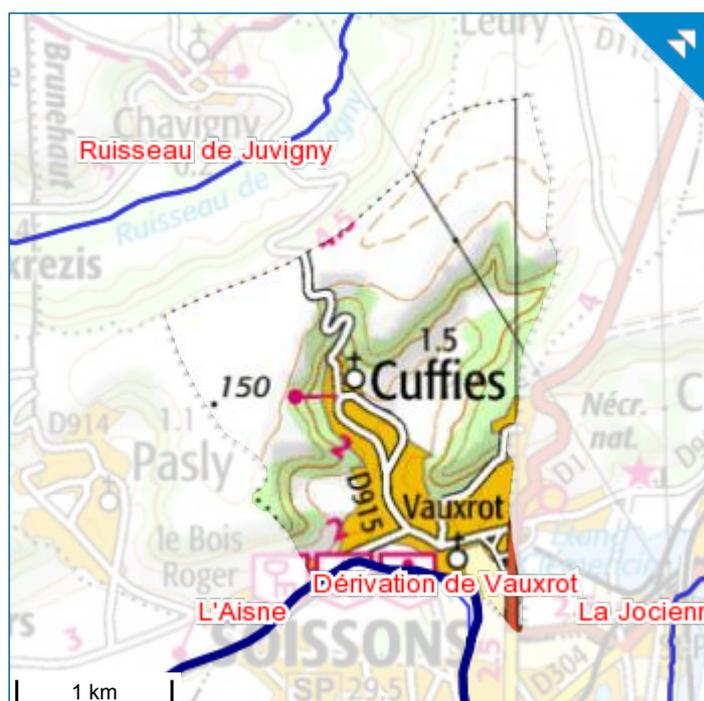
Les données sont issues de la BD CarTHAgE® (Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'Eau et du Ministère chargé de l'environnement).

Linéaire global de cours d'eau sur la commune : 0.45 km

Classe	Nom	Longueur	Fiche
1	L'Aisne	0.444 km	Fiche cours d'eau (SANDRE)
6	Dérivation de Vauxrot	0.002 km	Fiche cours d'eau (SANDRE)

Classe 1 :  Cours d'eau de plus de 100km

Classe 6 :  Cours d'eau inférieur à 5km



Géologie

Carte géologique

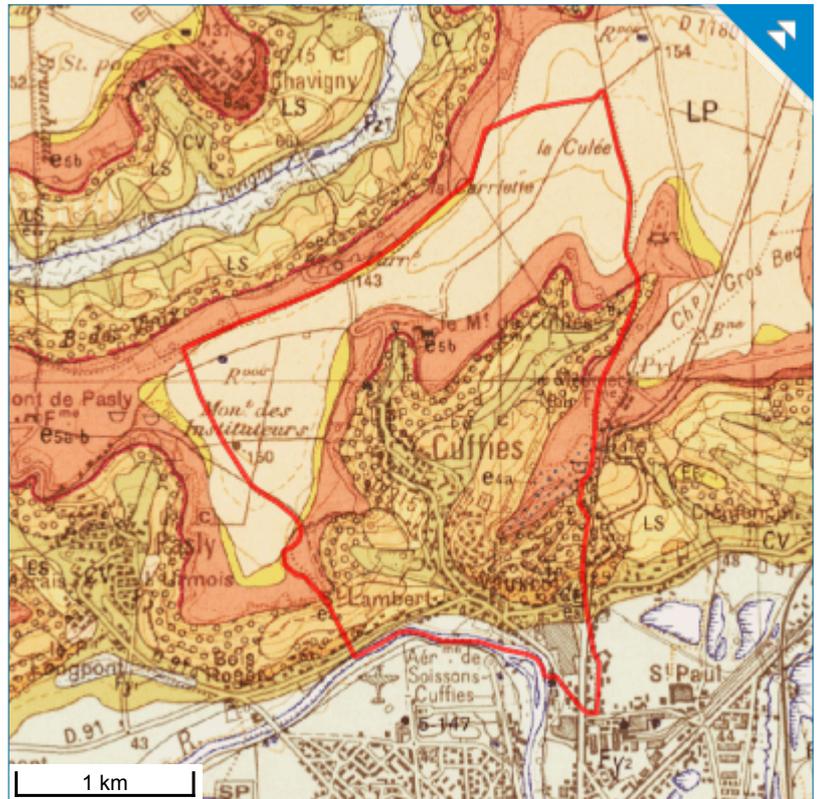
Les cartes géologiques au 1/50 000 du BRGM permettent de connaître les formations géologiques du territoire communal présentes à l'affleurement ou en subsurface.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les cartes géologiques](#)

Feuille n°106 - SOISSONS (Notice)

	Alluvions modernes : argiles et limons
	Alluvions modernes organominérales et tourbes de vallée
	Colluvions de dépression et de fond de vallon
	Solifluxion sablo-argileuse, éboulis calcaires sur Yprésien supérieur : Cuisien : Sables de Cuise
	Solifluxion sablo-argileuse, éboulis calcaires sur Yprésien inférieur : Sparnacien : Argiles et lignites
	Alluvions anciennes : sables et graviers : basses terrasses (< 5m)
	Alluvions anciennes : sables et graviers : moyennes terrasses (de 5 à 15m)
	Limons sableux sur substrat non défini
	Limons loessiques
	Lutétien supérieur : calcaire à Cérithes et Potamides, marnes et caillasses
	Lutétien inférieur et moyen non différenciés avec calcaire lutétien dolomitisé
	Lutétien inférieur : calcaire à Nummulites, glauconie grossière
	Yprésien supérieur : Cuisien : Sables de Cuise (épaisseur < 1m)
	Argile de Laon (Yprésien supérieur: Cuisien)
	Calcaire grossier (Lutétien moyen)
	Hydro



Hydrogéologie

Masses d'eau souterraine

La commune se situe au droit d'une ou de plusieurs masses d'eau souterraine (MESO). Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine constituant une unité d'évaluation de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE, 2000/60/CE).

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique du référentiel MESO](#)

Masse d'eau souterraine FRHG003

Code national : HG003

Code européen : FRHG003

Nom : Alluvions de l'Aisne

Niveau : 1

Type : Alluvial

Écoulement : Entièrement libre

[Fiche masse d'eau](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG106

Code national : HG106

Code européen : FRHG106

Nom : Lutétien - Yprésien du Soissonnais-Laonnais

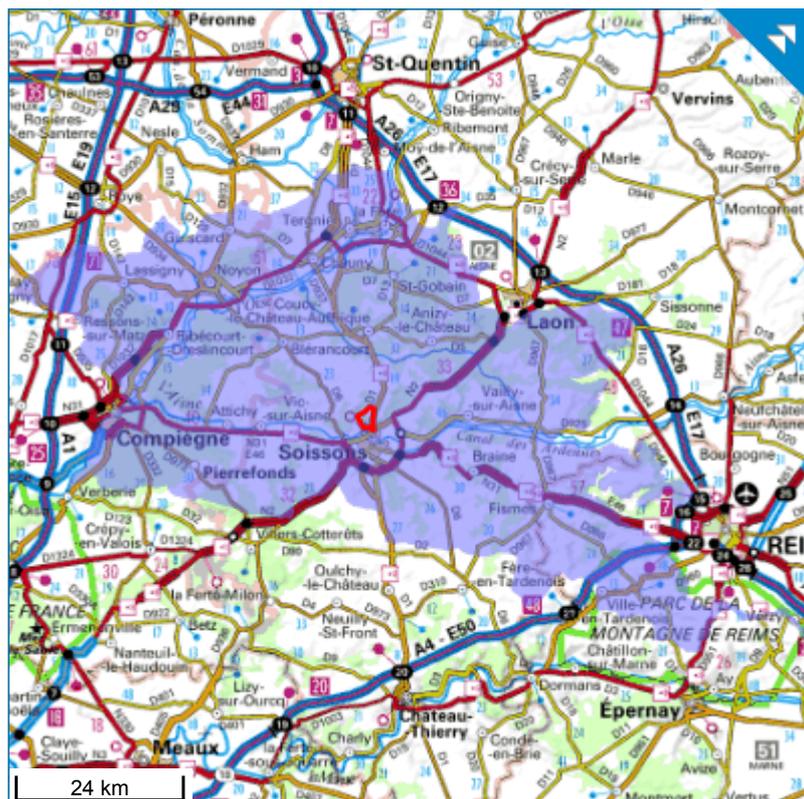
Niveau : 1

Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Entièrement libre

[Fiche masse d'eau](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG206

Code national : HG206

Code européen : FRHG206

Nom : Craie de Thiérache-Laonnais-Porcien

Niveau : 1

Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Libre et captif, majoritairement libre

[Fiche masse d'eau](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG218

Code national : HG218

Code européen : FRHG218

Nom : Albien-néocomien captif

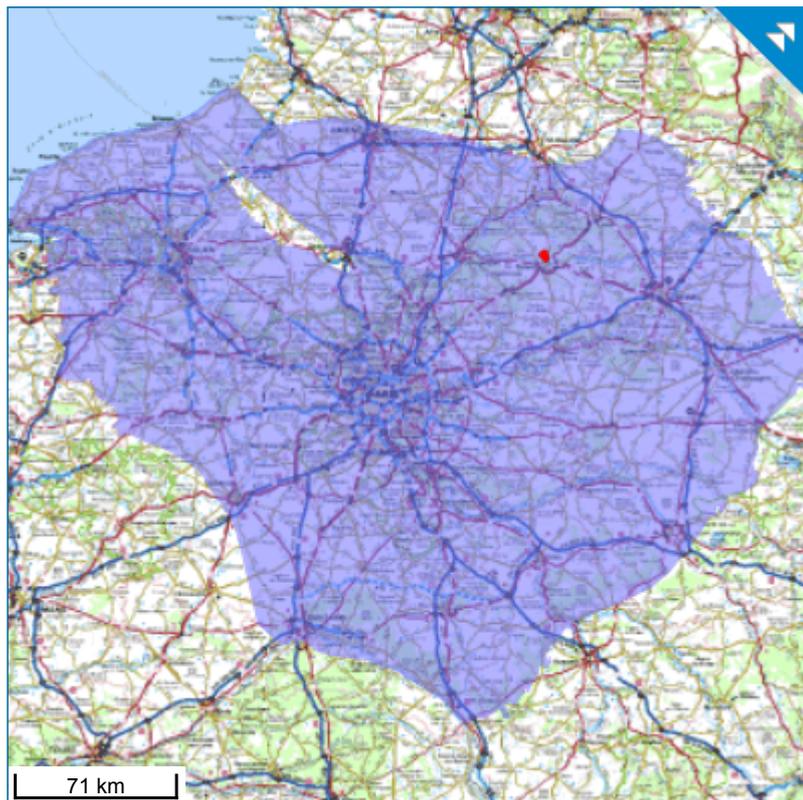
Niveau : 2

Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Entièrement captif

[Fiche masse d'eau](#)

[Fiche nitrates](#)



BD LISA

La succession des entités hydrogéologiques affleurantes au droit de la commune, c'est-à-dire l'empilement des couches géologiques aquifères (contenant une nappe d'eau souterraine) et des formations imperméables pouvant les séparer, est présentée ci-dessous. Ces données sont issues du référentiel hydrogéologique BDLISA (Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères) à une échelle locale (niveau 3). Les entités BDLISA sont présentées de haut en bas de la page par ordre croissant de recouvrement : sur ce principe, l'entité d'ordre 1 se trouve à l'affleurement alors que l'entité d'ordre 5 est surmontée par 4 entités moins profondes (la profondeur de la couche n'est pas renseignée).

Pour en savoir plus :

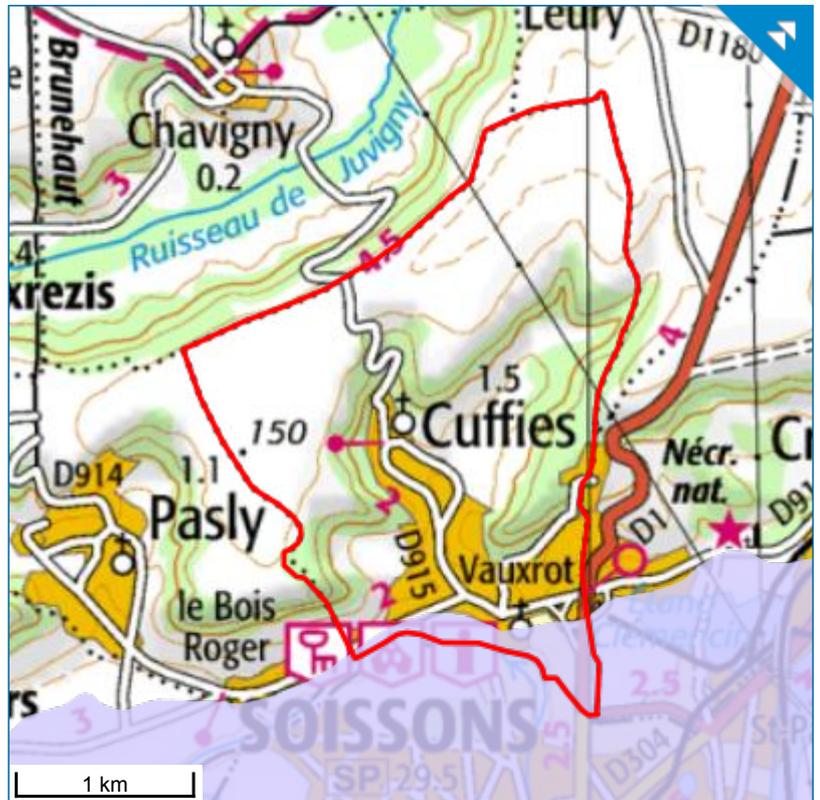
[Lien vers la rubrique BD LISA](#)

Entité hydrogéologique 924AE07

Code : 924AE07

Nom : Alluvions actuelles à anciennes de l'Aisne

[Fiche nationale](#)



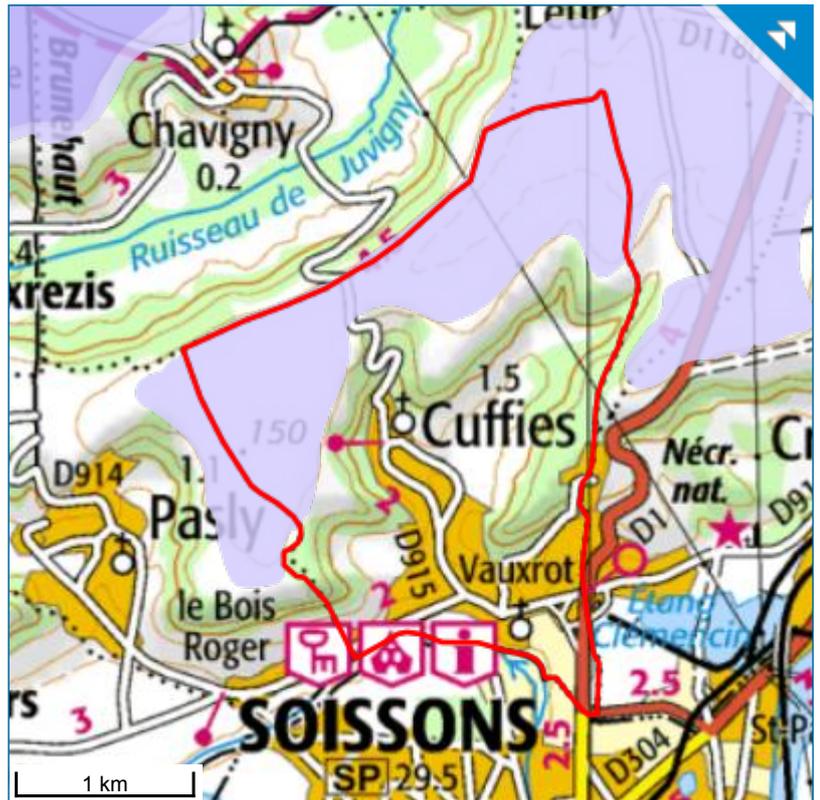
Entité hydrogéologique 113A001

Code : 113A001

Nom : Marnes et caillasses du Lutétien sup. du Bassin Parisien

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



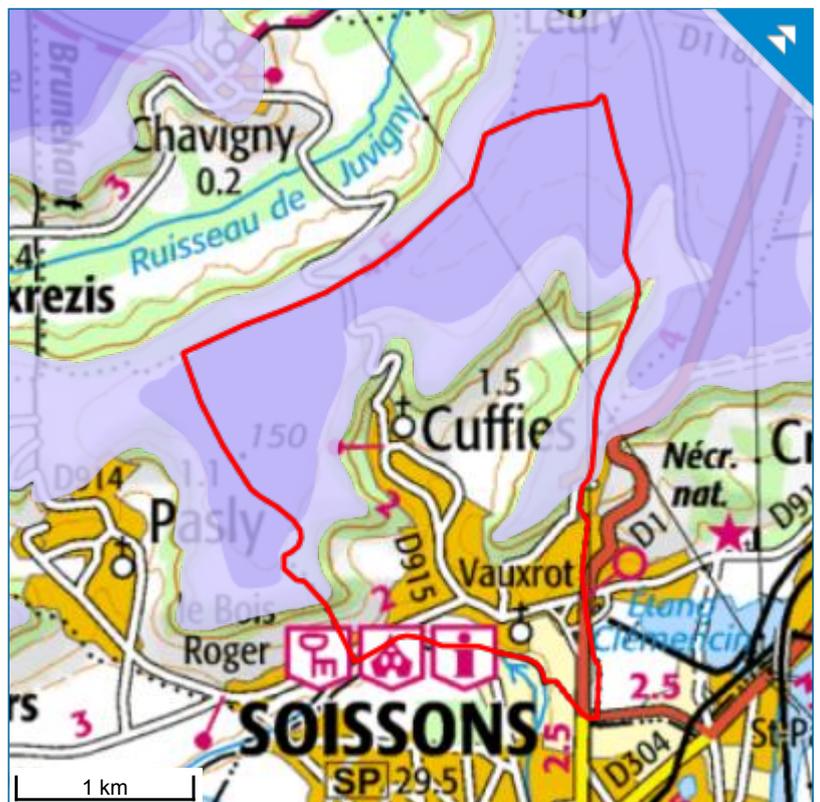
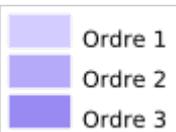
Entité hydrogéologique 113A005

Code : 113A005

Nom : Calcaires et sables du Lutétien du bassin de l'Oise amont et de l'Aisne

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



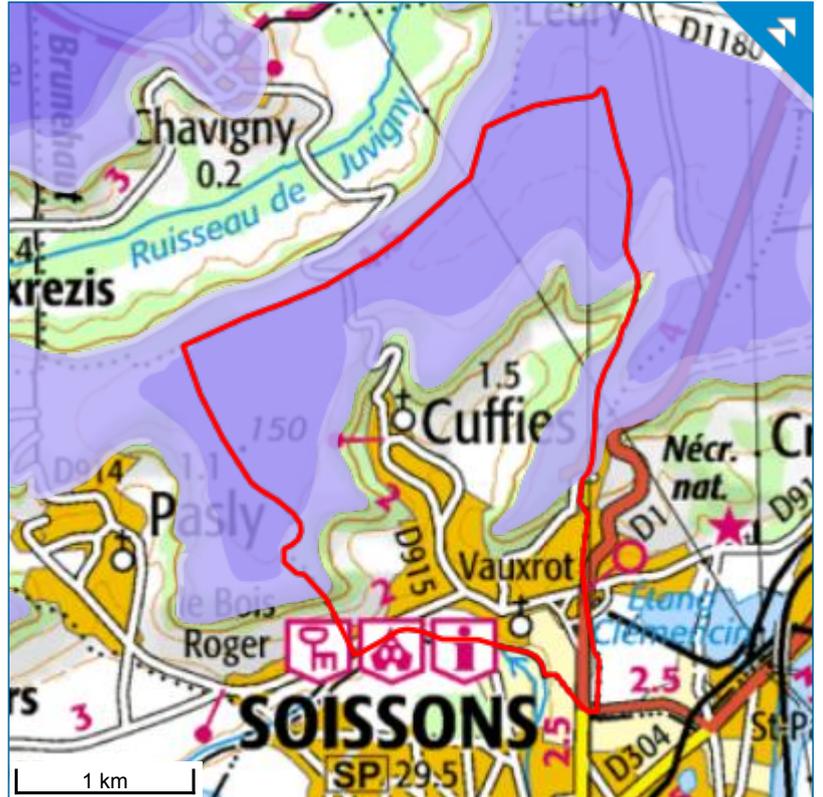
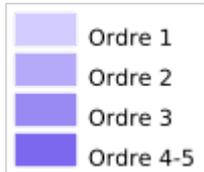
Entité hydrogéologique 113AT03

Code : 113AT03

Nom : Argiles de Laon semi-perméables de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



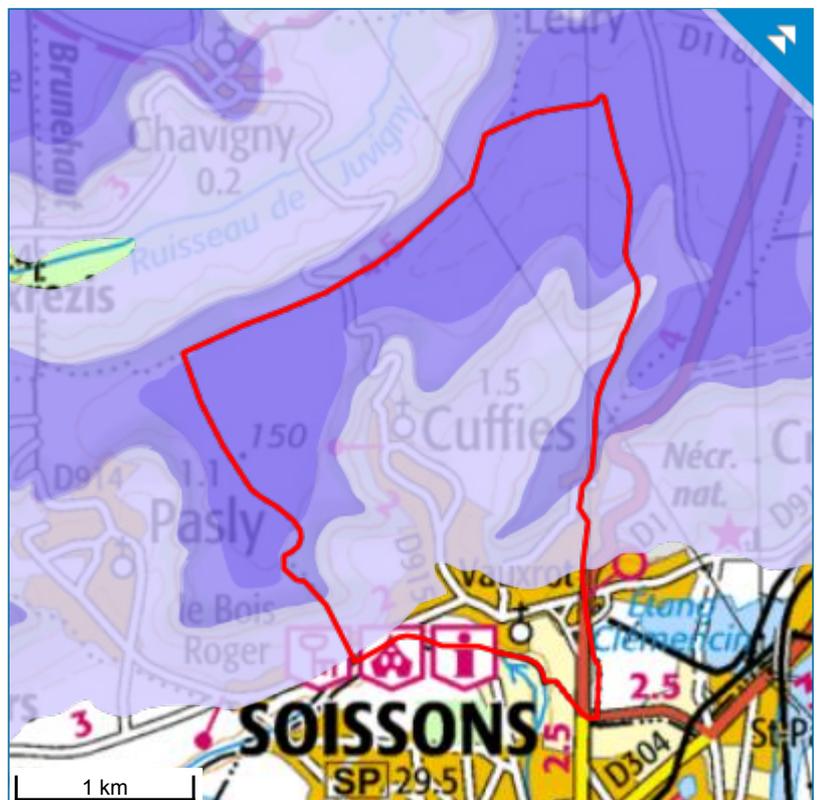
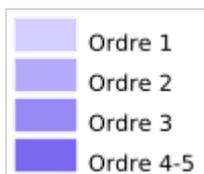
Entité hydrogéologique 113AV01

Code : 113AV01

Nom : Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et sud du bassin Artois-Picardie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



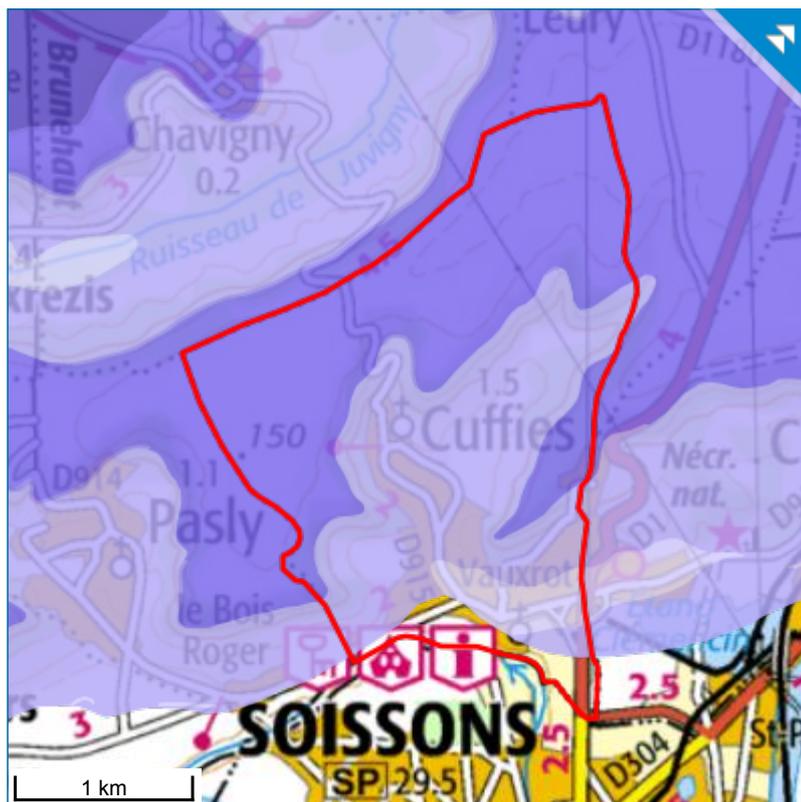
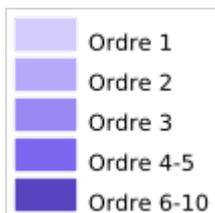
Entité hydrogéologique 117AC03

Code : 117AC03

Nom : Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et sud du bassin Artois-Picardie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



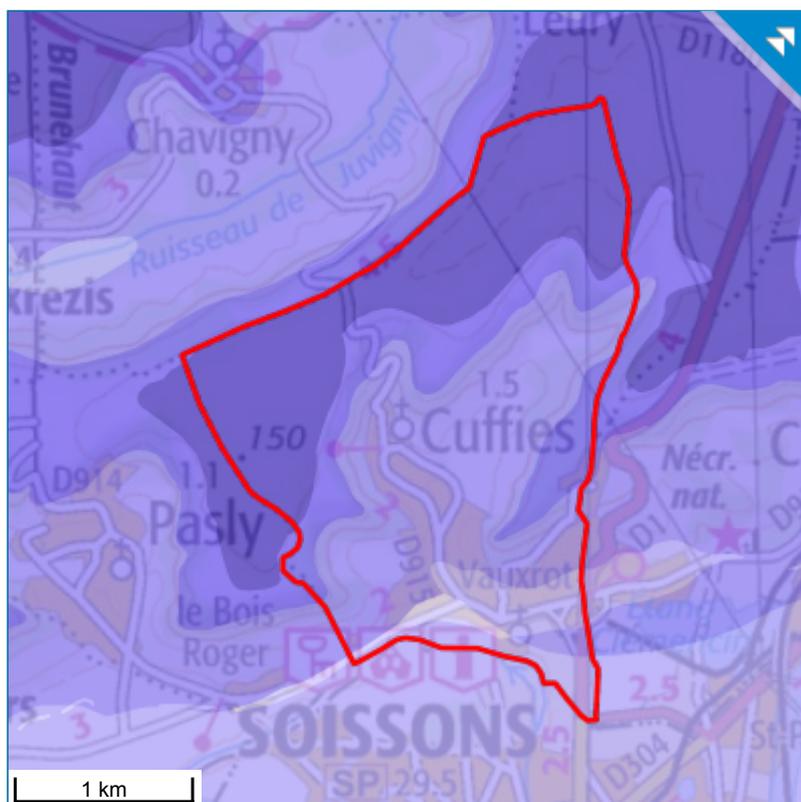
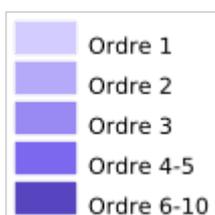
Entité hydrogéologique 119AC01

Code : 119AC01

Nom : Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et sud du bassin Artois-Picardie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



Cartes piézométriques

Les cartes piézométriques sont une représentation cartographique de la surface des nappes libres ou de la pression hydrostatique des nappes captives. Elles peuvent être lues comme des cartes topographiques, les courbes de niveau (ou isopièzes) correspondant aux altitudes de la nappe au moment de la mesure piézométrique, donnent des indications sur la situation de la nappe, le sens des écoulements et leur vitesse. L'écoulement de la nappe est perpendiculaire aux isopièzes. Les niveaux sont variables au cours de l'année (hautes eaux, basses eaux ou moyennes eaux) et fluctuent d'une année à l'autre (variations inter-annuelles). La précision de la carte dépend de la densité de points de mesure et le tracé des isopièzes dépend de la méthode d'interpolation.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique "Mesurer le niveau des nappes"](#)

[Lien vers toutes les cartes piézométriques du bassin Seine-Normandie consultables sur le SIGES](#)

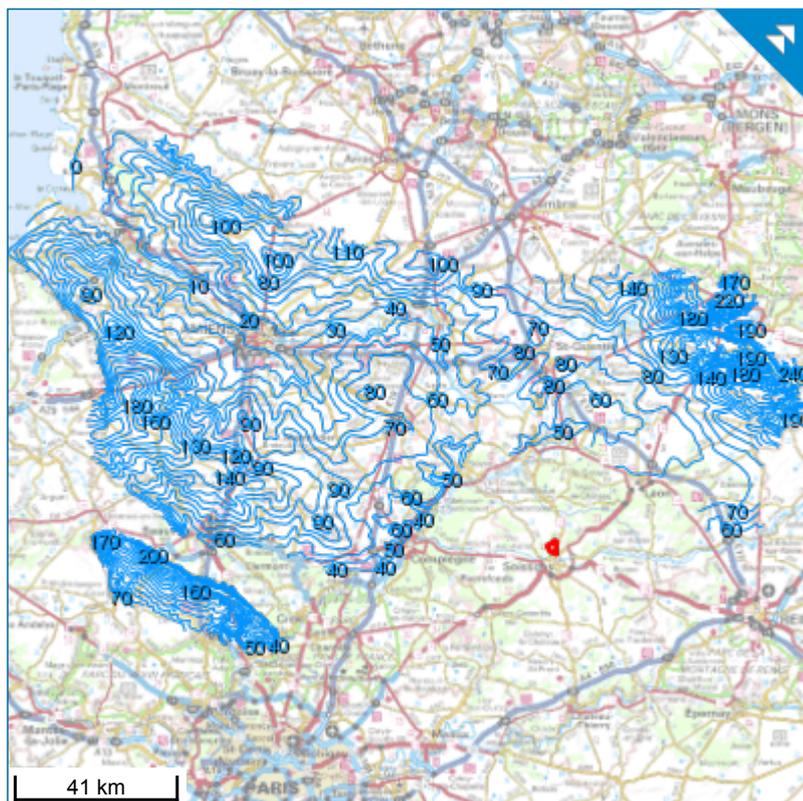
Isopièzes de la nappe de la craie en Picardie - ME (mesures asynchrones 1960 - 2007 BRGM)

Carte piézométrique des moyennes-eaux de la nappe de la Craie en Picardie extraite des atlas hydrogéologiques de l'Aisne de 2009 et de l'Oise 2012.

l'Aisne de 2009.

Aquifère de la craie (Crétacé supérieur).

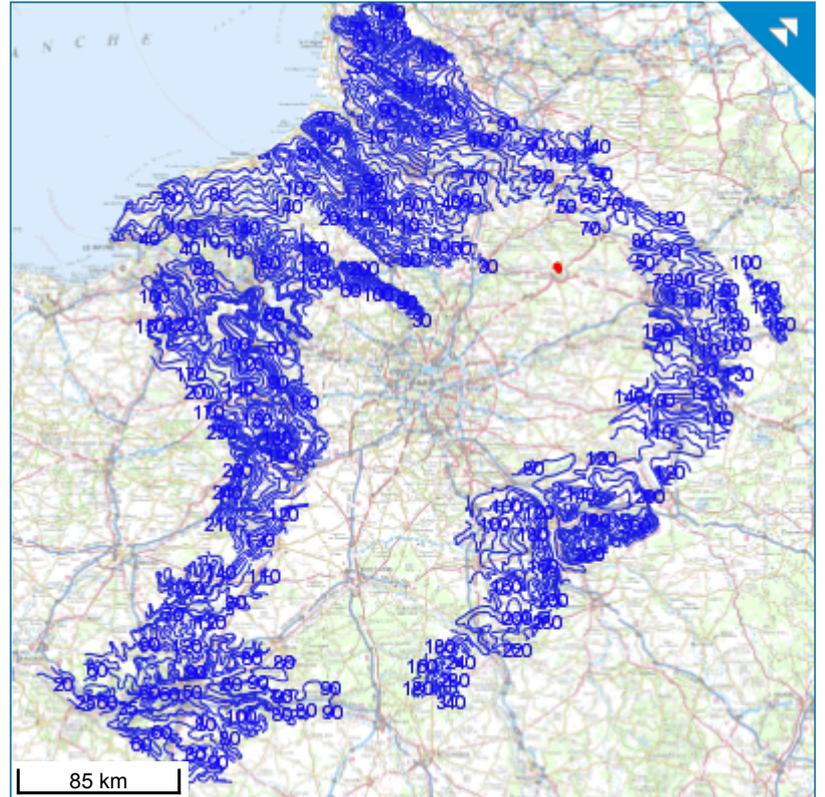
[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe de la craie du bassin parisien - Albinet 1967 (BRGM)

Carte de la nappe de la Craie dans le bassin de Paris par Albinet, année 1967.
Aquifère de la craie (Crétacé supérieur).
source : Carte hydrogéologique du bassin de Paris au 1/500 000. Editions BRGM (M. Albinet, 1967)

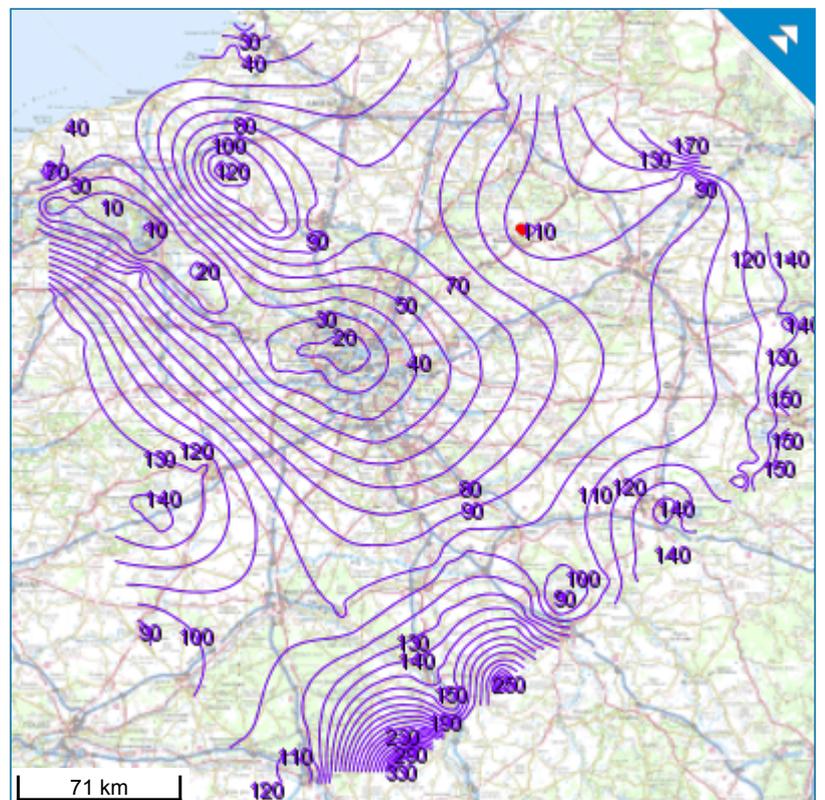
[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe de l'Albien - 1997 (BRGM)

source : BRGM/RR-39702-FR - Synthèse hydrogéologique du Crétacé inférieur du bassin de Paris.
Aquifère de l'Albien (crétacé inférieur).

[Accéder à l'article](#)



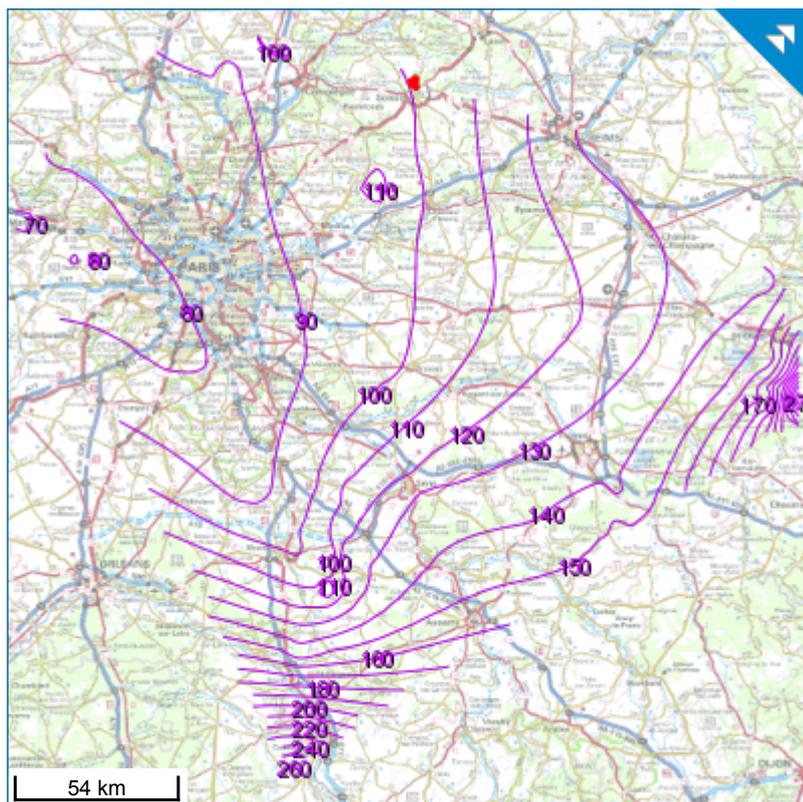
Isopièzes de la nappe du Néocomien - 1997 (BRGM)

Carte de la nappe du Néocomien dans le bassin de Paris, année 1997.

Aquifère de l'Albien / Néocomien.

source : Synthèse hydrogéologique du Crétacé inférieur du bassin de Paris. Rapport BRGM/RR-39702-FR (J.F. Vernoux et al., 1997)

[Accéder à l'article](#)



Quantité/Qualité

BSS Eau

Tous les points d'eau référencés sur le territoire communal (forages, piézomètres, puits, sources...) sont listés ci-dessous. Ces données sont issues de la base de données BSS Eau du BRGM dans laquelle chaque ouvrage dispose d'un identifiant national : le code BSS (Banque de données du Sous-Sol). La BSS Eau permet de visualiser la répartition des points et d'accéder à des informations ponctuelles sur le sous-sol, comme le niveau de la nappe ou la coupe géologique de l'ouvrage. L'inventaire des points d'eau n'est pas nécessairement exhaustif et les renseignements techniques sur les ouvrages peuvent être partiels. Toutes les informations disponibles sont compilées dans la "fiche BSS Eau". Les nouveaux points d'eau référencés au fil du temps sont automatiquement intégrés à la fiche.

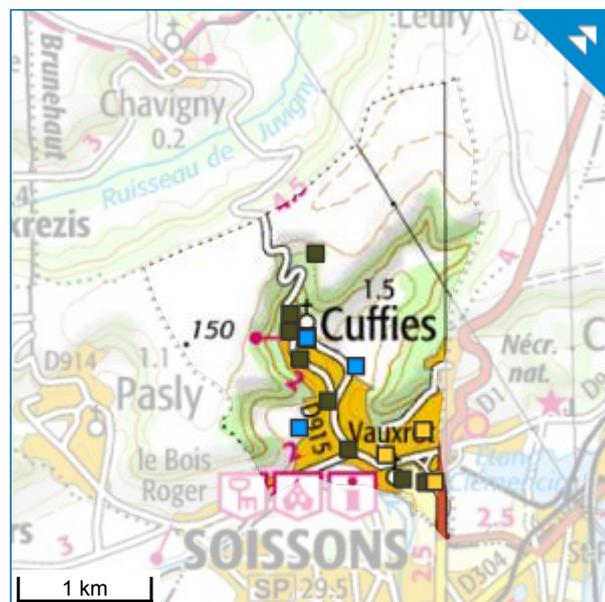
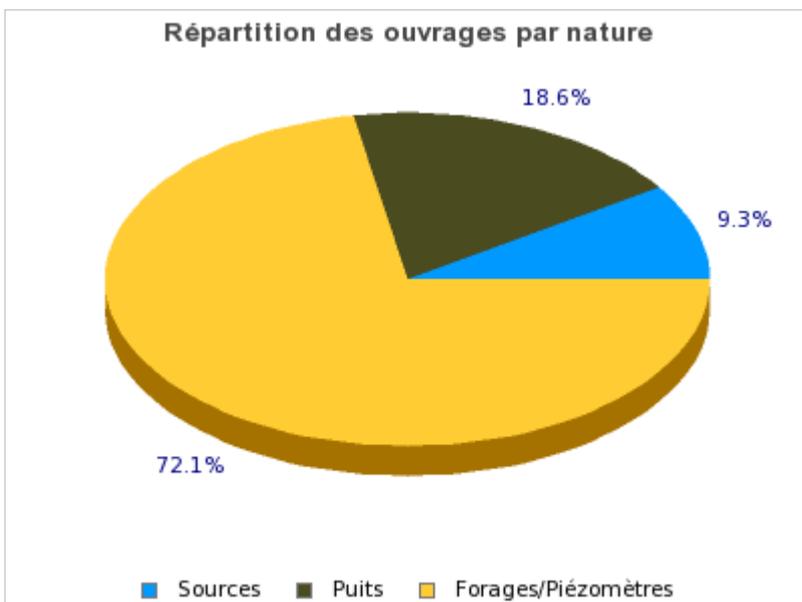
Pour en savoir plus :

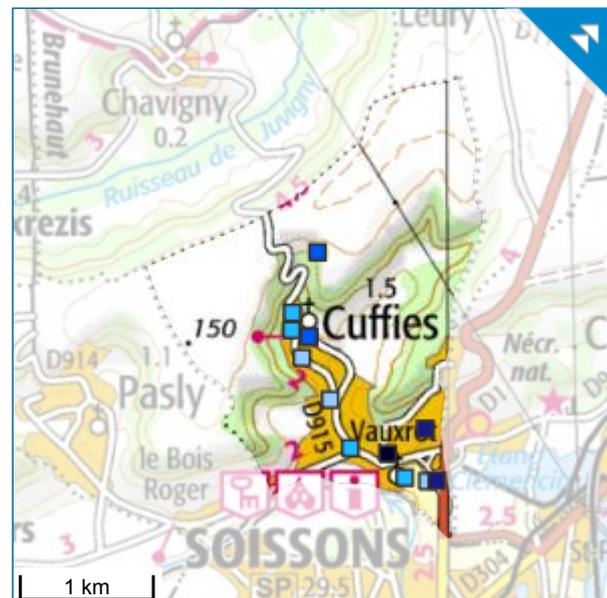
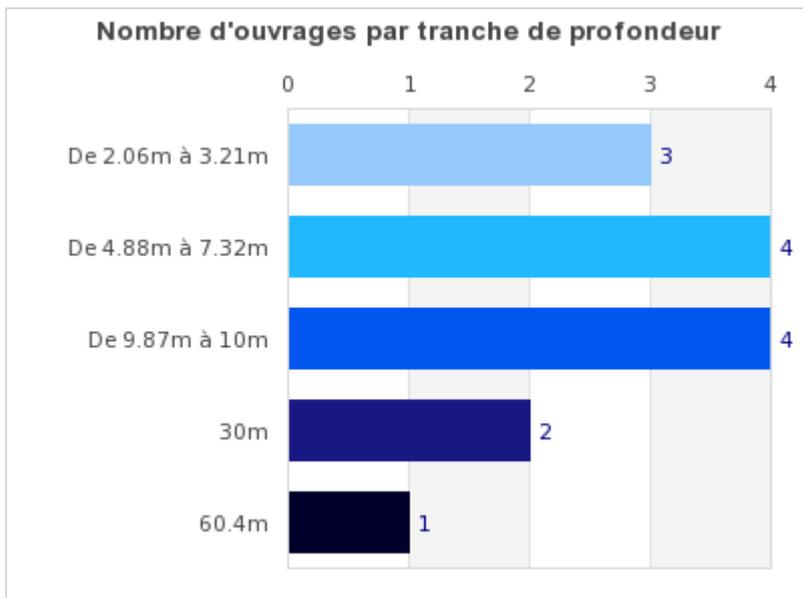
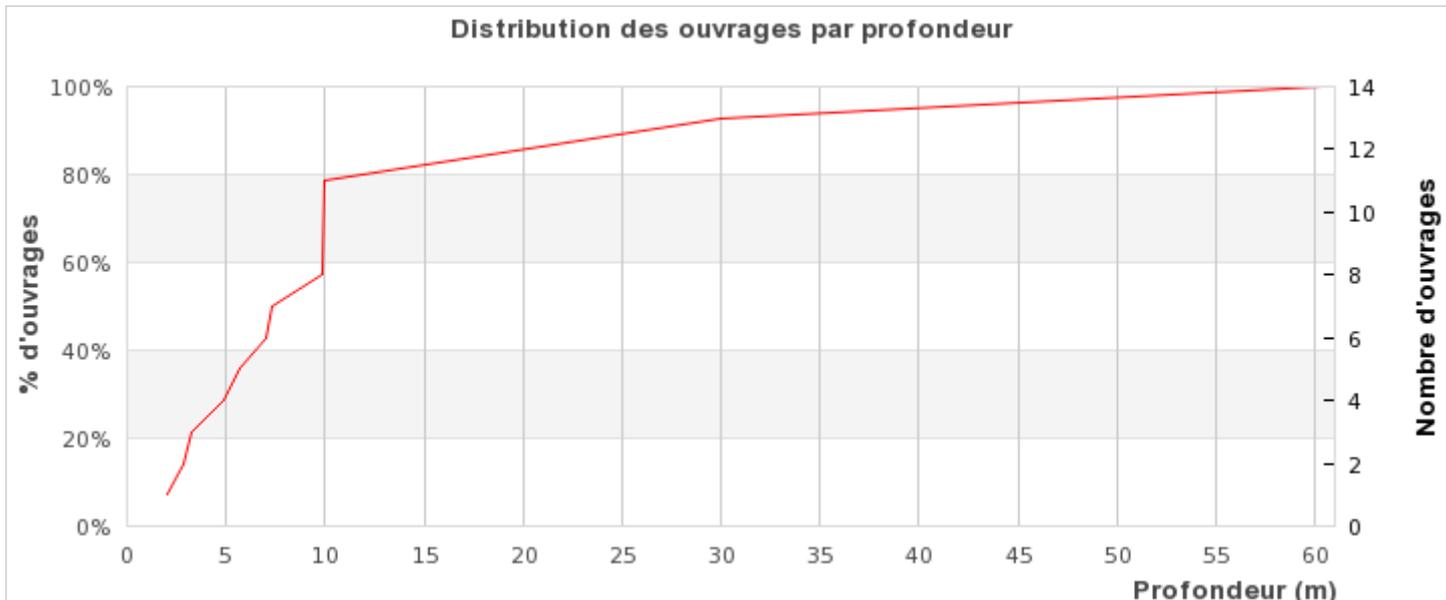
[Lien vers la rubrique sur le niveau des nappes](#)

Nombre d'ouvrages : 43 (dont 29 avec une profondeur non renseignée)

Code BSS	Nature	Profondeur	Fiche	
01061X0043/HY	Source	0 m	Fiche BSS Eau	»
01065X0126/P	Puits	2.06 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0173/P	Puits	2.81 m	Fiche BSS Eau	»
01065X0127/P	Puits	3.21 m	Fiche BSS Eau	»
01065X0125/P	Puits	4.88 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0172/P	Puits	5.67 m	Fiche BSS Eau	»
01065X0124/P	Puits	7.05 m	Fiche BSS Eau	»
01065X0128/P	Puits	7.32 m	Fiche BSS Eau	»
01061X0044/P	Puits	9.87 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0408/F5	Forage	10 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0407/F4	Forage	10 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0406/F3	Forage	10 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0269/F	Forage	30 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0030/F	Forage	30 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0026/F	Forage	60.4 m	Fiche BSS Eau	»
01066X0430/T25	Forage		Fiche BSS Eau	»
01066X0431/T30	Forage		Fiche BSS Eau	»
01066X0409/F6	Forage		Fiche BSS Eau	»
01066X0410/PZ1	Forage		Fiche BSS Eau	»
01066X0411/PZ2	Forage		Fiche BSS Eau	»
01066X0413/PZ4	Forage		Fiche BSS Eau	»
01066X0415/PZ6	Forage		Fiche BSS Eau	»
01066X0417/PZ8	Forage		Fiche BSS Eau	»

01066X0428/T23	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0404/F1	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0405/F2	Forage	Fiche BSS Eau	»
01065X0130/HY	Source	Fiche BSS Eau	»
01065X0129/HY	Source	Fiche BSS Eau	»
01066X0419/PZ10	Forage	Fiche BSS Eau	»
01061X0045/HY	Source	Fiche BSS Eau	»
01066X0418/PZ9	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0412/PZ3	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0422/T12	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0421/PZ12	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0414/PZ5	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0420/PZ11	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0429/T24	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0427/T22	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0416/PZ7	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0426/T21	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0423/T18	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0424/T19	Forage	Fiche BSS Eau	»
01066X0425/T20	Forage	Fiche BSS Eau	»





ADES

Lorsqu'un point d'eau fait partie d'un réseau de surveillance des eaux souterraines, il dispose de mesures régulières de la qualité ou du niveau des nappes. Ces données sont rassemblées dans la banque nationale [ADES](#), gérée par le BRGM. Tous les points ADES référencés sur la commune sont listés ci-dessous. Les informations disponibles sur les ouvrages ainsi que les données associées sont accessible à partir de la "fiche ADES". En cas d'absence de points sur la commune, les 3 points les plus proches situés à moins de 10 km de la commune sont signalés.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur le niveau des nappes](#)

[Lien vers la rubrique de la qualité des eaux](#)

Nombre de piézomètres : 0

Nombre de qualitomètres : 26

Nombre de piézomètres/qualitomètres : 0

Qualitomètres

Code BSS	Lieu-dit	Profondeur	Fiche
01066X0407/F4	VAUXROT	10 m	Fiche ADES
01066X0406/F3	VAUXROT	10 m	Fiche ADES
01066X0408/F5	VAUXROT	10 m	Fiche ADES
01066X0424/T19	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0425/T20	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0427/T22	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0429/T24	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0430/T25	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0418/PZ9	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0431/T30	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0428/T23	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0426/T21	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0423/T18	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0420/PZ11	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0417/PZ8	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0414/PZ5	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0409/F6	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0412/PZ3	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0404/F1	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0405/F2	VAUXROT		Fiche ADES
01066X0411/PZ2	VAUXROT		Fiche ADES

01066X0413/PZ4	VAUXROT	Fiche ADES
01066X0415/PZ6	VAUXROT	Fiche ADES
01066X0416/PZ7	VAUXROT	Fiche ADES
01066X0419/PZ10	VAUXROT	Fiche ADES
01066X0421/PZ12	VAUXROT	Fiche ADES

Restriction d'eau (PROPLUVIA)

Les données présentées ci-après sont issues du site [PROPLUVIA](#) qui présente les mesures de suspension ou de limitation des usages de l'eau prises par les préfets pour faire face à une insuffisance de la ressource en eau (souterraine et superficielle).

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les arrêtés sécheresse](#)

Il n'existe aucune restriction en eau à ce jour sur cette commune.

Vulnérabilité

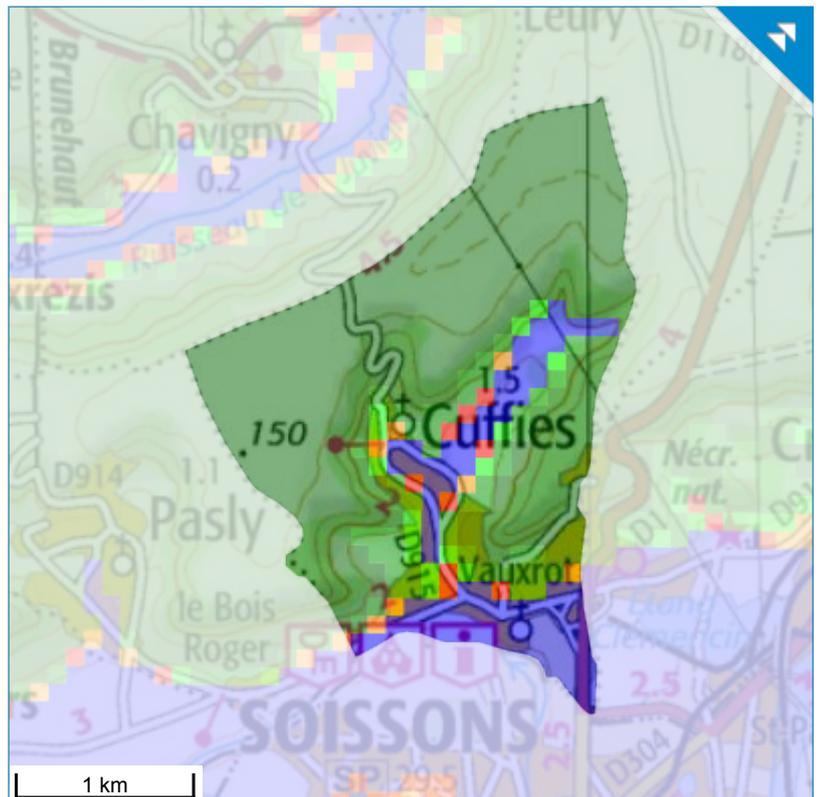
Aléa remontées de nappes

La carte de sensibilité au phénomène de remontées de nappes à l'échelle du territoire communal est présentée ci-après. L'échelle de validité de ces données est le 1/100 000. Elles sont issues du site [Remontées de nappes](#). Cette carte a été établie à l'échelle départementale suivant une méthodologie nationale et reflète l'état des connaissances à la date de son élaboration. La méthodologie utilisée pour déterminer la sensibilité aux remontées de nappe est différente selon le type d'aquifères (sédimentaires ou aquifères de socle). Il y a donc parfois deux cartes visualisables ci-dessous selon les aquifères rencontrés sur la commune.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur les remontées de nappe](#)

Inondations/remontées de nappes dans les sédiments

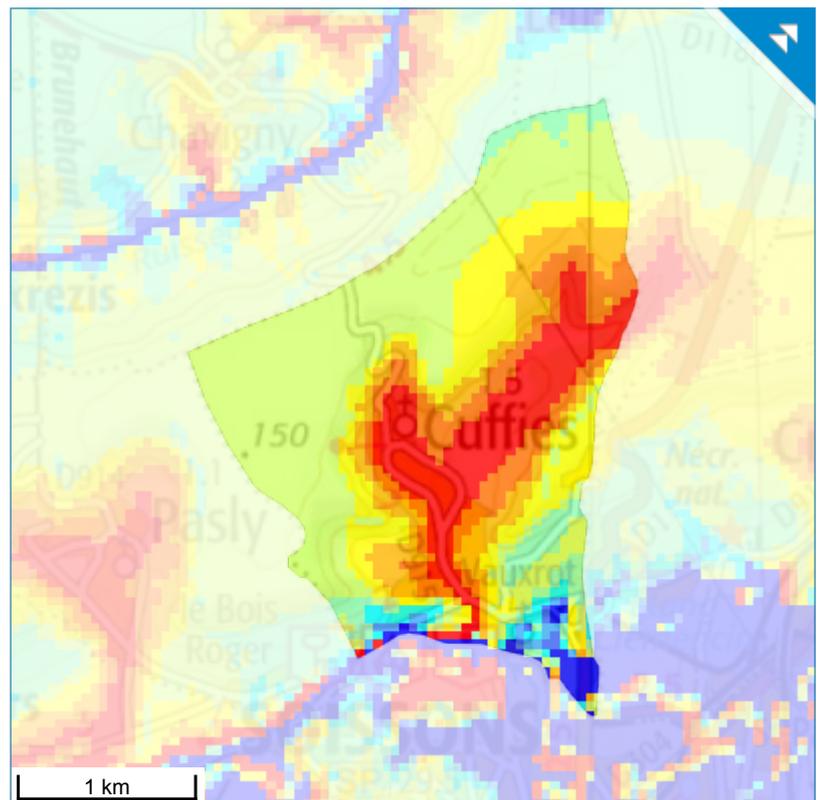
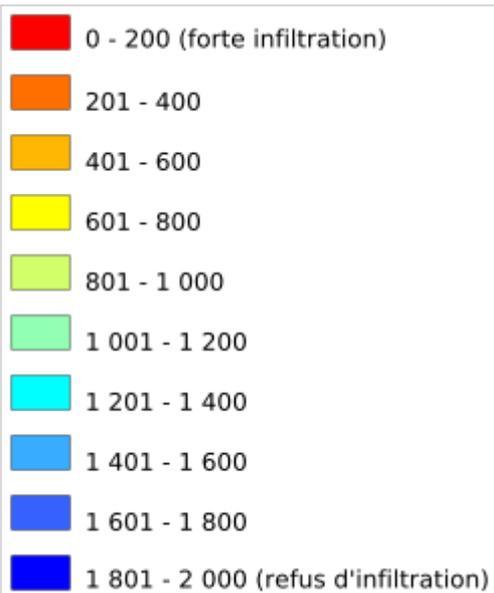


Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR)

Cet indicateur spatial traduit l'aptitude des formations du sous-sol à laisser ruisseler ou s'infiltrer les eaux de surface. Il a été créé par le BRGM pour réaliser des cartes nationales ou régionales de vulnérabilité intrinsèque des nappes aux pollutions diffuses. L'IDPR est disponible à l'échelle de la France sous forme de grille. Son échelle de validité est le 1/50 000.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur l'IDPR](#)



Zone de répartition des eaux

Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Pour en savoir plus :

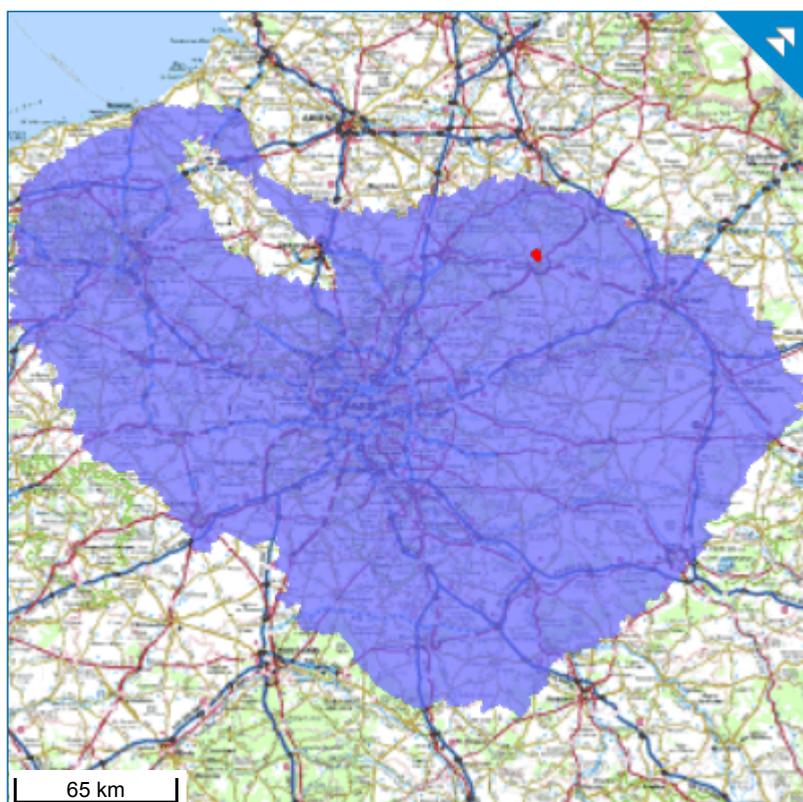
[Lien vers l'article sur les ZRE](#)

Zone de répartition des eaux 03001

Code : 03001

Nom : Albien

Type : Zone de répartition des eaux souterraines



Vulnérabilité intrinsèque

La carte de vulnérabilité intrinsèque simplifiée évaluée sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie correspond à la sensibilité des eaux souterraines aux pressions anthropiques par la considération des caractéristiques du milieu naturel (et non par la nature et les propriétés de polluants : vulnérabilité spécifique). Cette notion, élaborée par le BRGM et mise en oeuvre par traitement cartographique (Système d'Information Géographique – logiciel ArcGis®), combine l'épaisseur de la Zone Non Saturée (ZNS) et l'Indice de Persistance des Réseaux (IDPR). Limites d'utilisation : la limite d'interprétation, d'exploitation, de la carte de vulnérabilité simplifiée est fixée par la méthode d'élaboration des données qui la composent. Par construction, on peut considérer une échelle minimum de 1/100 000. Celle ci est directement due aux échelles de validité des données cartographiques exploitées (MNT, BD Carthage). Une exploitation à un niveau plus précis est à exclure.

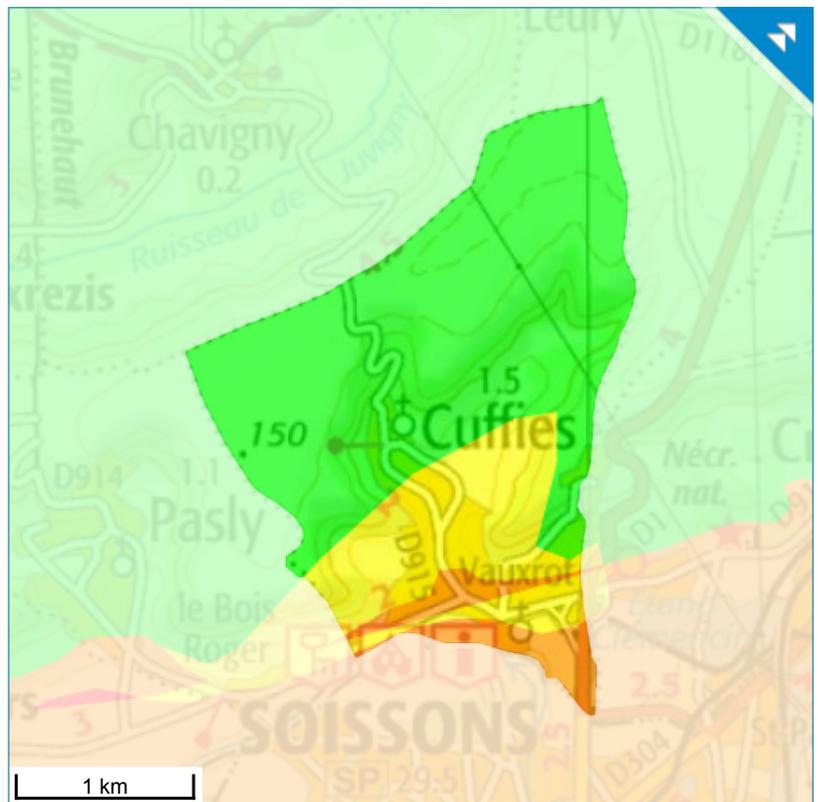
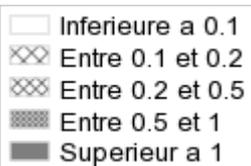
Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur la vulnérabilité intrinsèque simplifiée](#)

Vulnérabilité intrinsèque :



Densité des cavités karstiques :



Usage

Prélèvements en eau (BNPE)

La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) est l'outil national dédié aux prélèvements sur la ressource en eau, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Les informations portent sur les volumes annuels directement prélevés sur la ressource en eau et sont déclinées par localisation et catégorie d'usage de l'eau. Issues aujourd'hui de la gestion des redevances par les agences et offices de l'eau, elles sont appelées à être complétées à court terme par d'autres producteurs de données. Les données sont actuellement mises à jour une fois par an.

[Accès à la fiche commune BNPE](#)

SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Il n'existe aucun SAGE sur cette commune.

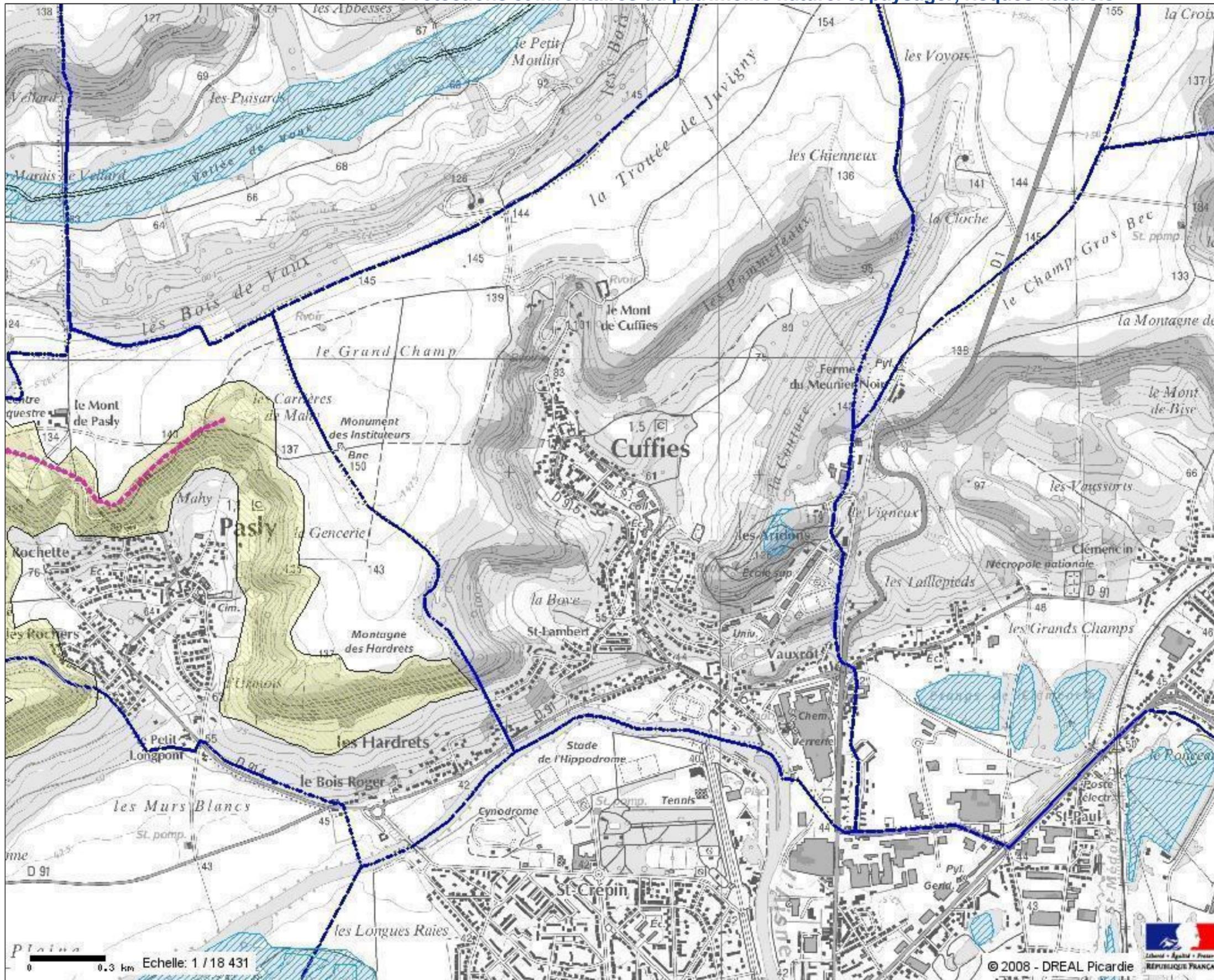
Bibliographie

Rapports BRGM

Liste des rapports BRGM en lien avec la commune.

Aucun rapport concernant cette commune.

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



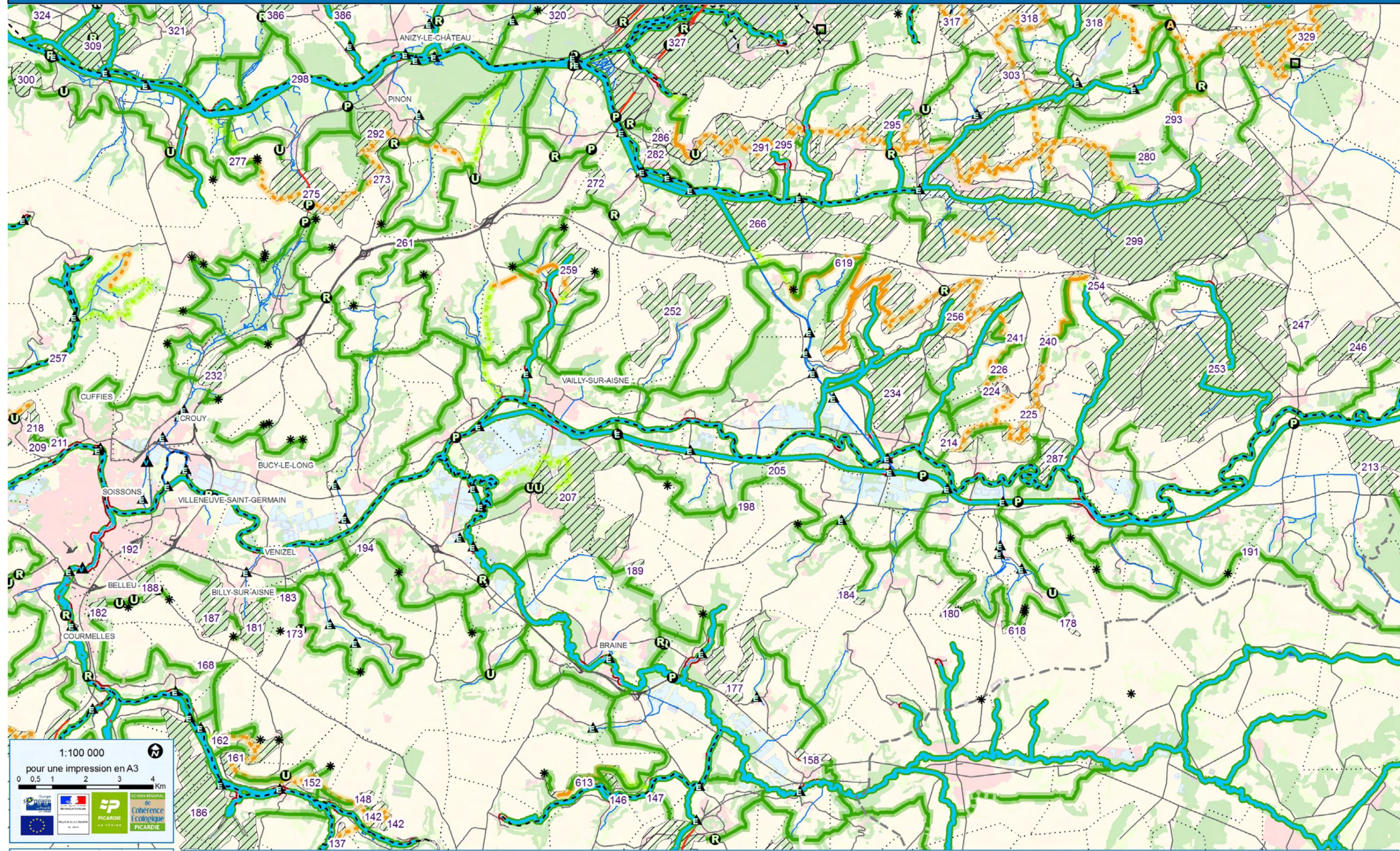
Contenu de la carte

- Natura 2000
 - Régions biogéographiques
 - ▨ Zones de Protection Spéciale
 - ▨ Zones Spéciales de Conservation
- Nature - Inventaires
 - ▨ ZDH
 - ▨ Biocorridors grande faune
 - ▨ Biocorridors
 - ▨ ZICO
 - ▨ ZNIEFF type 2 G2
 - ▨ ZNIEFF type 1 G2
- Délimitations
 - ▨ Département
 - ▨ Commune
- Fonds
 - ▨ Scan 1/25 000 Noir et blanc

Tous droits réservés.

Document imprimé le 10 Août 2016, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Picardie.

COMPOSANTES DE LA TVB DU SRCE DE PICARDIE - PLANCHE 26



1:100 000
pour une impression en A3

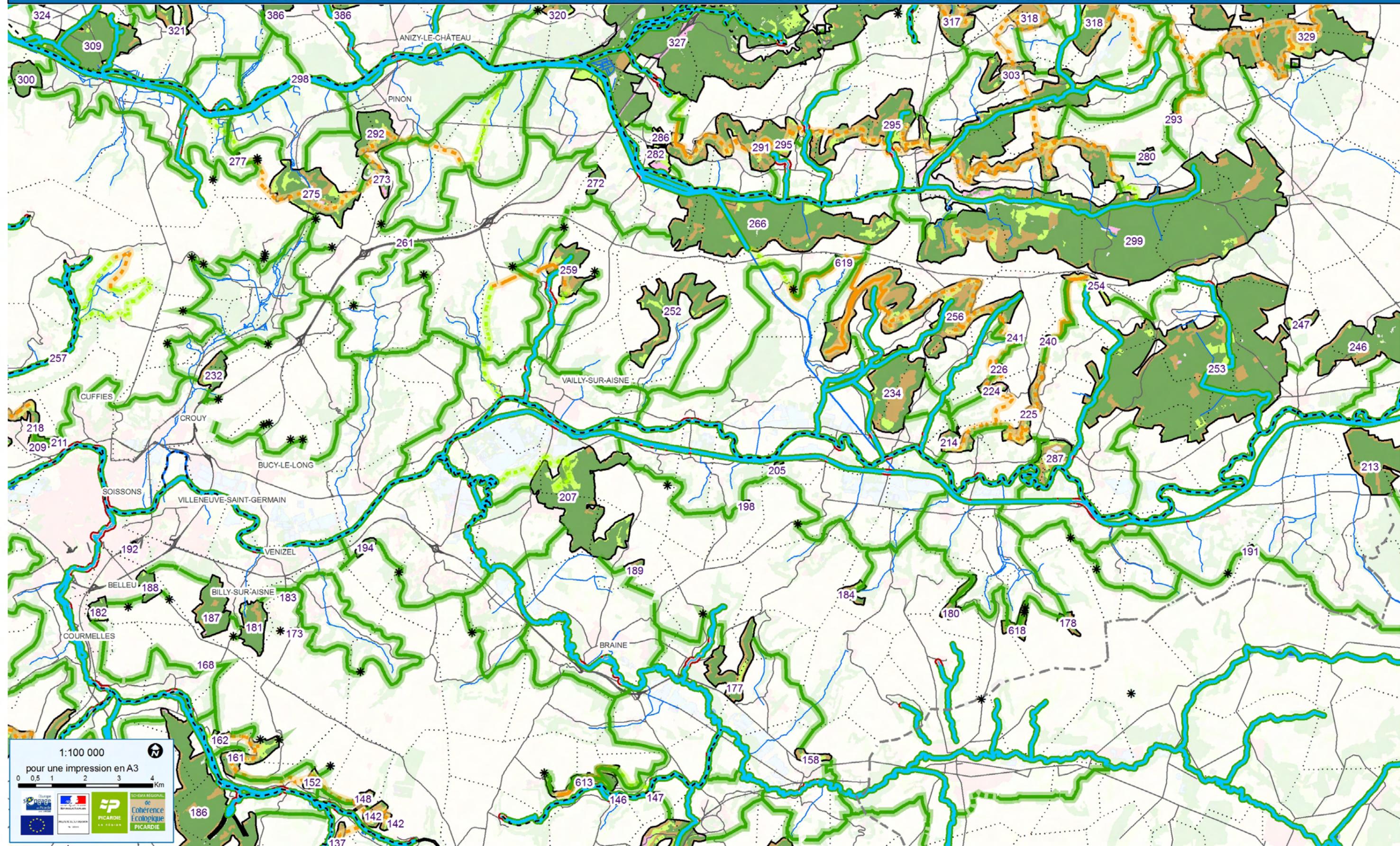
0 0.5 1 2 3 4 Km

SCHEMA REGIONAL de Coherence Ecologique PICARDIE

01	02	03
04	05	06
07	08	09
10	11	12
13	14	15
16	17	18
19	20	21
22	23	24
25	26	27
28	29	30
31	32	33
34	35	36

<p>Corridors de la sous-trame littorale</p> <ul style="list-style-type: none"> Cordon de galet Dune grise Estran / dune vive Falaise Schorre 	<p>Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridor des milieux ouverts calcicoles <p>Corridors de la sous-trame herbacée humide</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridor herbacé alluvial des cours d'eau Autre corridor herbacé humide <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridor prairial et bocager 	<p>Corridors de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridor arboré <p>Corridors valléens multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridor valléen multitrame Corridor valléen multitrame en contexte urbain <p>Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal 	<p>Typologie des corridors</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridor fonctionnel Corridor à fonctionnalité réduite 	<p>Typologie des éléments fragmentants *</p> <p>* Se référer à la légende détaillée pour plus de précisions</p> <ul style="list-style-type: none"> Obstacle Point de fragilité
---	--	---	---	---

OCCUPATION DU SOL DANS LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DU SRCE DE PICARDIE PLANCHE 26 BIS



1:100 000
pour une impression en A3

0 0.5 1 2 3 4 Km

SCHEMA REGIONAL de Coherence Ecologique PICARDIE

06	02	03
04	05	06
07	08	09
10	11	12
13	14	15
16	17	18
19	20	21
22	23	24
25	26	27
28	29	30
31	32	33
34		

Réservoir de biodiversité

Occupation du sol dans les réservoirs de biodiversité

- Arborée
- Herbacée dont complexes prairiaux
- Terre labourable cultivée
- Urbaine
- Autre

Certains réservoirs de biodiversité peuvent présenter une hétérogénéité à l'échelle du 1/100.000ème (comportant du bâti et des terres agricoles). La transcription de la cartographie à une échelle locale devra faire l'objet d'une définition plus précise des périmètres, en particulier dans les documents d'urbanisme. Dans ces documents, le SRCE ne modifie pas les zonages. Il ne réglemente pas les modes de gestion de l'espace.

Typologie des corridors

- Corridor fonctionnel
- Corridor à fonctionnalité réduite

Corridors de la sous-trame littorale

- Cordon de galet
- Dune grise
- Estran / dune vive
- Falaise
- Schorre

Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles

- Corridor des milieux ouverts calcicoles

Corridors de la sous-trame herbacée humide

- Corridor herbacé alluvial des cours d'eau
- Autre corridor herbacé humide

Corridors de la sous-trame herbacée

- Corridor prairial et bocager

Corridors de la sous-trame arborée

- Corridor arboré

Corridors valléens multitrames

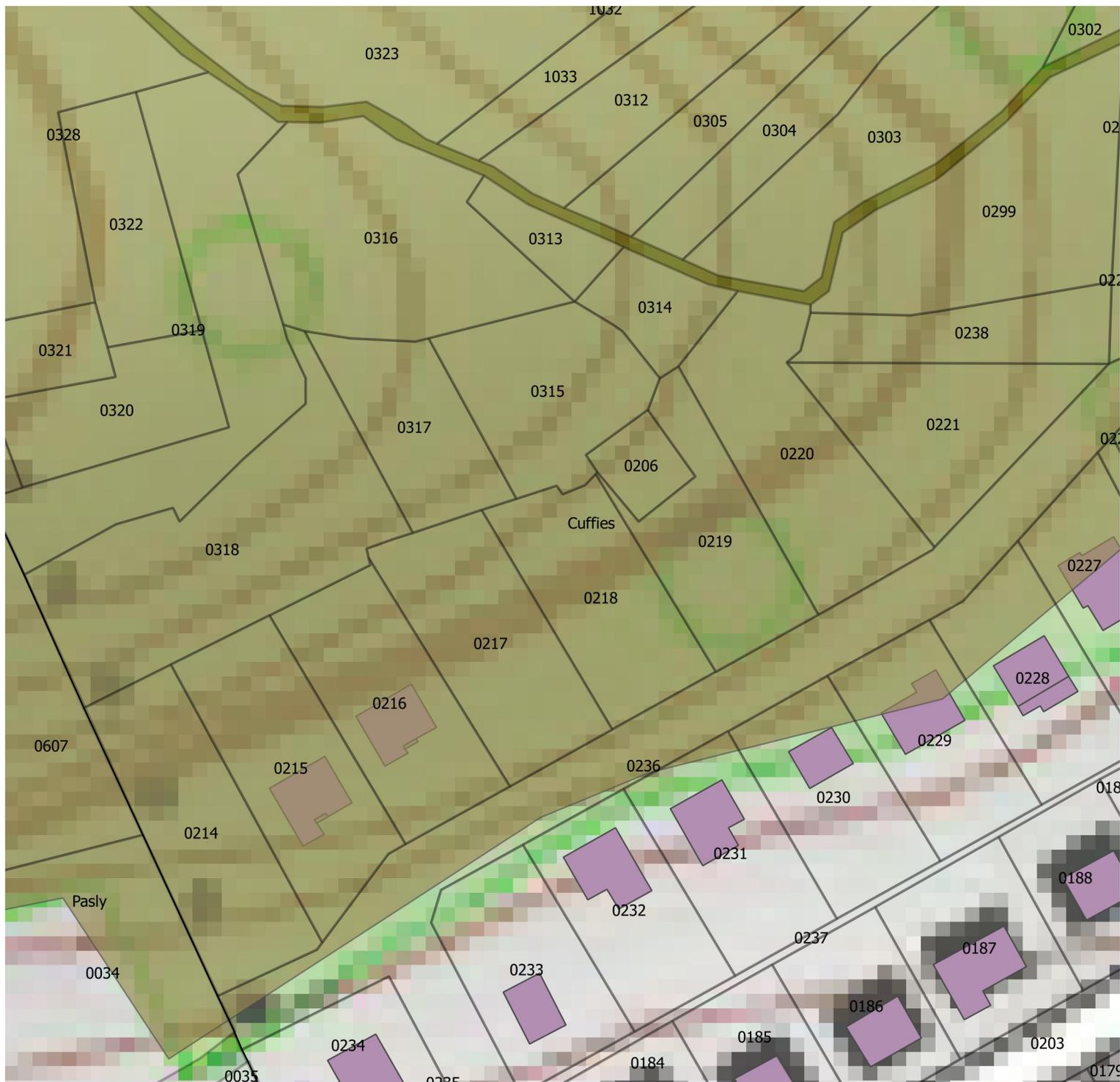
- Corridor valléen multitrame
- Corridor valléen multitrame en contexte urbain

Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques

- Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal

Zonage réglementaire du PPRI Vallée de l'Aisne Secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise approuvé le 24 avril 2008

Modification du PPRI sur la commune de Cuffies Version initiale



10 0 10 20 30 40 m



Légende

PPRICB AISNE

ZR_marron

BATIMENT_PCI2016

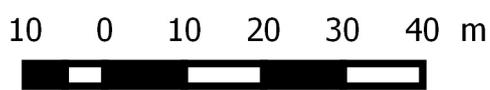
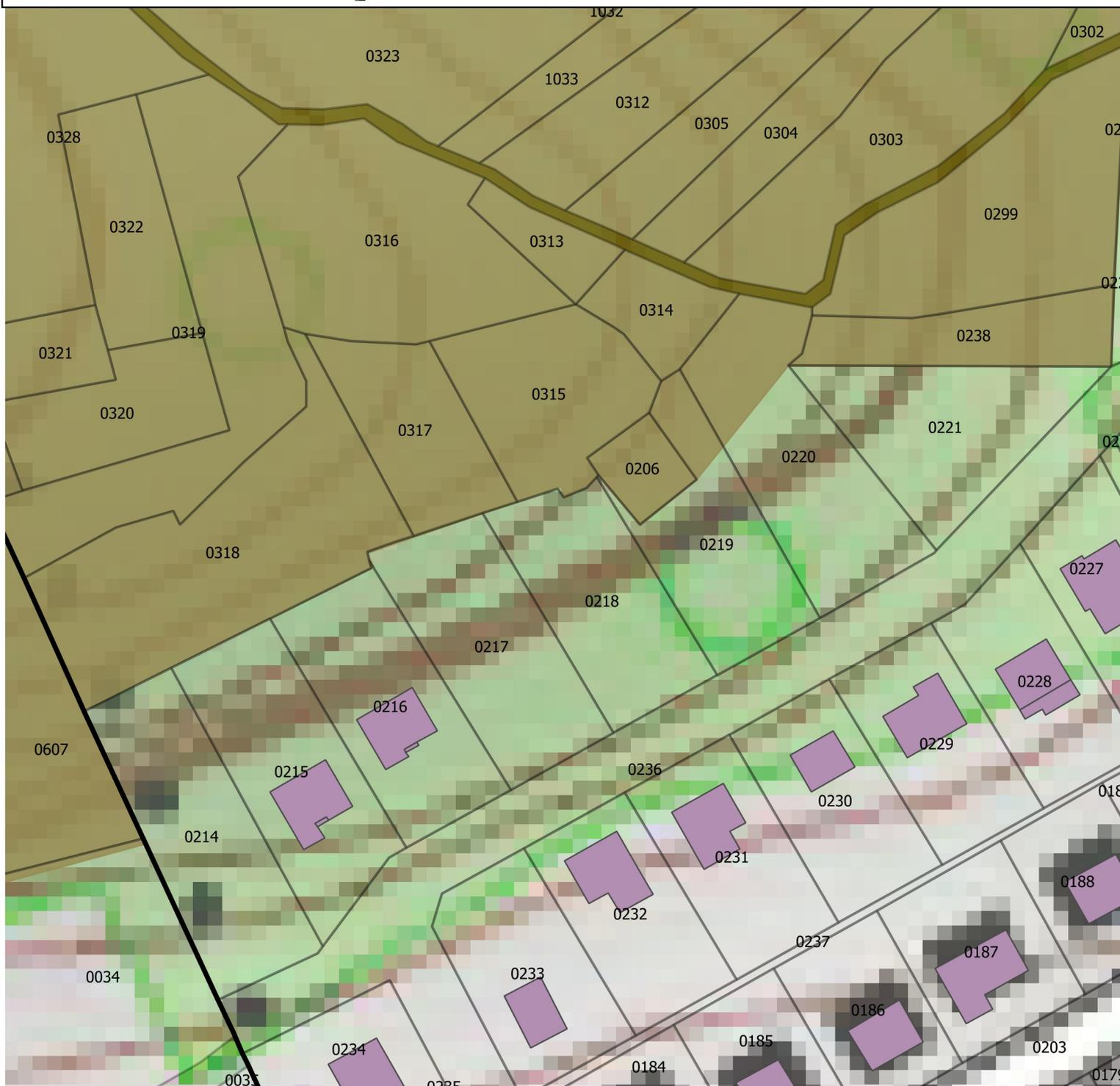
PARCELLE_PCI2016

SC25_TOPO_0580_7040_0800_6850_L93



Direction Départementale de Territoire
Service Environnement
Unité Prévention des risques
50, boulevard de Lyon - 02011 LAON
Cédex
Date de production Aout 2016
Copyright BD carto IGN juillet 2015
Copyright BD topo 2013
Copyright PCI(DGFIP) janvier 2016

**Zonage réglementaire du PPRI Vallée de l'Aisne Secteur Aisne aval
entre Montigny-Lengrain et Sermoise approuvé le 24 avril 2008
Modification du PPRI sur la commune de Cuffies
Version modifiée
Projet Avis de la mairie de Cuffies**



Légende

-  PARCELLE_PCI2016
 - PPRICB AISNE**
 -  Zone à préserver (marron) Cuffies
 -  BATIMENT_PCI2016
- 02-2010-0695-7000-0795-6855-LA93-C07



Direction Départementale de Territoire
Service Environnement
Unité Prévention des risques
50, boulevard de Lyon - 02011 LAON
Cédex
Date de production Aout 2016
Copyright BD carto IGN juillet 2015
Copyright BD topo 2013
Copyright PCI(DGFIP) janvier 2016